



**Quotidien**

N° 3542 - Lundi 30 Janvier 2023

**Marchés Publics**

## Sommaire

- \* **Résultats de dépouillements :** ..... **P. 3 à 29**
  - Résultats provisoires des ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées ..... **P. 3 à 16**
  - Résultats provisoires des régions ..... **P. 18 à 29**
  
- \* **Avis d'Appels d'offres des ministères et institutions :** ..... **P. 30 à 34**
  - Marchés de fournitures et services courants ..... **P. 31 à 33**
  - Marchés de prestations intellectuelles ..... **P. 34**
  
- \* **Avis d'Appels d'offres des régions :** ..... **P. 35**
  - Marchés de fournitures et services courants ..... **P. 35**

**La célérité dans la transparence**

## Revue des Marchés Publics

392 Avenue Ho Chi Minh  
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01  
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25  
E-mail : [infos@dcmef.bf](mailto:infos@dcmef.bf)  
Site web : [www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)

### Directeur de publication

Le Ministre Délégué Chargé du Budget

### Co-directeur de publication

Le Directeur Général du Contrôle  
des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers  
Alfred THIOMBIANO

### Directeur de la rédaction

Abdoulaye OUATTARA  
E-mail : [arattaou68@gmail.com](mailto:arattaou68@gmail.com)

### Conception graphique

#### et mise en page

Xavier TAPSOBA

W. Martial GOUBA

Bintou ILBOUDO

Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE

Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO

François d'Assise BALIMA

Zoenabo SAWADOGO

BENAO/GANOUE Aïssata Marie Rachel

Boinzenwendé Chantal KABORE/YERBANGA

Wend-Lasida Mahamoudou DIARRA

ISSN 0796 - 5923

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE DES  
MARCHÉS PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS  
FINANCIERS.

000328  
N°2023-\_\_\_\_/MEFP/SG/DG-CMEF

BURKINA FASO

\*\*\*\*\*

Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 24 JAN 2023

## COMMUNIQUE

En vue de permettre un meilleur accès à la revue des marchés publics dans le contexte difficile actuel, il est porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la commande publique que depuis le 09 janvier 2023, le quotidien des marchés publics est en accès libre sur les sites web du Ministère de l'Économie des Finances et de la Prospective et de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers aux adresses respectives suivantes : [www.finances.gov.bf](http://www.finances.gov.bf) / [www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf).

Le Directeur Général du Contrôle des  
Marchés Publics et des Engagements Financier/

  
  
Alfred THIOMBIANO

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers

<http://www.dgcmef.gov.bf>

# RESULTATS PROVISOIRES DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

**Demande de propositions :** n°2022-015P/MARAH/SG/DMP du 09/11/2022 pour le recrutement d'une Institution de Micro-Finance (IMF) pour la mise en place d'un système de crédit sur la base de la finance islamique au profit des micros, petites et moyennes agro-entreprises dans la zone d'intervention du Projet de Développement Agricole de Pensa-Liptougou (PDA-PL). **Financement :** BID.

**Date d'ouverture des plis :** 15 décembre 2022. **Nombre de plis reçus :** six (06). **Nombre de lots :** un (01).

**Note technique minimale :** 80 points. **N° Lettre de convocation de la CAM :** N°2022-086/MARAH/SG/DMP du 13 décembre 2022.

**Date de délibération :** 05 janvier 2023. **Date de l'ANO du bailleur :** 16 janvier 2023. **Méthode de Sélection :** Qualité Technique et Coût.

N°	SOMMISSIONNAIRES	Expérience spécifique des Consultants /10 points	Qualification et compétence du personnel clé pour la mission /30 points	Adéquation et qualité de la méthodologie proposée et du programme de travail par rapport aux TDR /50 points	Adéquation du programme de transfert de connaissance /5 points	Présence de nationaux parmi les personnels clés proposées /5 points	Note Technique totale /100 points	Conclusion
1	FINEC-BURKINA SA	10	22,29	40,33	4	5	<b>81,62</b>	<b>Retenu pour la suite de la procédure</b>
2	BAITOUL MAAL	0	26,45	40,33	4	5	<b>75,78</b>	<b>Non retenu</b>
3	R.C.P. B	0	0,84	31	4	5	<b>40,84</b>	<b>Non retenu</b>
4	CODEC-OUAHIGOUYA	0	0	4	0	5	<b>09</b>	<b>Non retenu</b>
5	Groupement UBTEC/FINACOM	10	23,77	41	4	5	<b>83,77</b>	<b>Retenu pour la suite de la procédure</b>
6	GRAINE SARL	10	22,30	40	4	5	<b>81,30</b>	<b>Retenu pour la suite de la procédure</b>

## Résultats provisoires

### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

**Appel d'Offres Ouvert International n°2022-002/MEFP/SG/DMP du 19/01/2022 pour la mise en œuvre d'une solution d'identification biométrique des travailleurs et autres bénéficiaires de prestations au profit de la CNSS**

**Financement : Prêt de la BIRD ou Crédit de l'IDA N° : Prêt IDA N°V6396-BF et Fonds CNSS.**

**Référence et date de la publication de l'avis : Quotidien des marches publics n° 3278-3279 du mardi 25 et mercredi 26 janvier 2022/site de la Banque Mondiale : ANO de la Banque Mondiale N°P1645786 du 27 décembre 2022.**

**Nombre de concurrents : six (06) ; Date de dépouillement : 05/04/2022 ; Date de délibération : 02/11/2022.**

Soumissionnaires	Montant lu publiquement	Montant corrigé	Observations
<b>SELP SAS</b>	1 801 836,61 euros HTVA	2 179 870,41 euros HTVA, Soit 2 572 247,08 euros TTC	<p style="text-align: center;"><b>Conforme</b></p> <p><b>Correction de l'offre financière (+378 033,80 euros HTVA)</b>  <b>Au niveau du Volet 1, erreurs de +436 377,29 euros</b> dû au fait que le soumissionnaire a coté 1 Ens pour l'item « Logiciel et développement personnalisé/d'évolution de la solution logicielle existante (Licences complètes et perpétuelle AFIS/ABIS -Empreinte digitales, Visage, etc.) » dans la sous partie « Backend &amp; Traitement de données » du Volet 1 alors qu'il est prévu 10 unités dans le DAO.  <b>Au niveau du Volet 2, erreurs cumulées de +1218,22 euros</b> relevant principalement des items « Cartes d'assurés vierges pré-imprimées – Non-Employés CNSS [2021-2022], Cartes d'assurés vierges (Contactless ou équivalent) pré-imprimées – Employés CNSS [2021 – 2022].  <b>Au niveau du Volet 3, erreurs cumulées de (- 59 561,71) euros</b> notamment sur le sous-total du volet et de l'item « Cartes d'assurés vierges pré-imprimées – Non-Employés CNSS [2023] »</p>
<b>GROUPEMENT PREMDEV/OESD/ICS</b>	1 503 649 396 F CFA HTVA	-	<p style="text-align: center;"><b>Non conforme</b></p> <p>La solution proposée par la Groupement PREMDEV / OESD / ICS propose une solution qui ne donne pas le niveau de sécurité requis par le dossier : Forme de Hash biométrique ou au format de munitie sécurisée  La solution proposée ne précise pas le processus de remise groupée des cartes à l'employeur  La solution proposée ne permet pas de consulter le statut de chaque carte produite tout au long de son cycle de vie  La date de validité de l'offre est le 30 juillet 2022 au lieu de 05 août tel que prescrit par le DAO</p>
<b>SNEDAI</b>	1 520 905 560 F CFA HTVA	-	<p style="text-align: center;"><b>Non conforme</b></p> <p>Le processus de contrôle qualité proposé par SNEDAI est celui d'un consulat qui n'a pas de lien avec le présent dossier, il fait référence à des cartes consulaires et à un consulat.  La solution proposée ne prévoit pas le processus de remise groupée des cartes à l'employeur, le soumissionnaire fait référence à la partie 5.6 de son offre qui n'évoque pas cette exigence.  La solution proposée ne fait pas ressortir l'aspect gestion des stocks de cartes vierges et en cours de production, le soumissionnaire fait référence à la partie 5.15 de son offre qui n'évoque pas cette exigence.  La solution proposée ne permet pas de consulter le statut de chaque carte produite tout au long de son cycle de vie.  Le soumissionnaire propose un transfert de compétence lors du paramétrage de la solution. Cependant il ne fait pas le développement de la solution avec l'équipe de la CNSS comme l'exige le Dossier.  La date de validité de l'offre est le 20 juillet 2022 au lieu de 05 août tel que prescrit par le DAO</p>
<b>GROUPEMENT TELIA INFORMATIQUE/SYNAPSYS CONSEIL/SECURE AND MORE</b>	2 092 092 103 FCFA TTC	-	<p style="text-align: center;"><b>Non conforme</b></p> <p>Absence d'agrément technique informatique Catégorie D 5 du Ministère en charge de l'Économie numérique pour l'entreprise Telia Informatique qui est burkinabè.  La validité indiquée sur la garantie de l'offre du Groupement Telia informatique / SYNAPSYS CONSEIL / SECURE and MORE est "28 jours après l'expiration de l'offre soit jusqu'au 05 août 2022", alors que 28 jours après l'expiration de l'offre correspondent au 09 septembre 2022  Le Groupement Telia informatique / SYNAPSYS CONSEIL / SECURE and MORE propose une solution qui ne donne pas le niveau de sécurité requis par le dossier : Forme de Hash biométrique ou au format de munitie sécurisée.  La solution proposée ne précise pas le processus de remise groupée des cartes à l'employeur</p>
<b>GROUPEMENT TTC INTERNATIONAL/ GENKEY Solution BV</b>	1 283 021 498 F CFA HTVA Soit 1 513 965 368 F CFA TTC	1 280 776 464 F CFA HTVA Soit 1 511 316 228 F CFA TTC	<p style="text-align: center;"><b>Conforme</b></p> <p><b>Correction de l'offre financière (- 2 245 034 F CFA HTVA)</b>  <b>Au niveau du Volet 2 erreurs cumulées de +1 772 FCFA</b> relevant principalement des items « Cartes d'assurés vierges pré-imprimées – Non-Employés CNSS [2021-2022] » et « Cartes d'assurés vierges (Contactless ou équivalent) pré-imprimées – Employés CNSS [2021 – 2022] ».  <b>Au niveau du Volet 3, erreur cumulée de (- 2 246 806) F CFA</b> du principalement aux items « Kit d'enrôlement Fixes (Lecteur Code-barre + Lecteurs d'empreinte 4 doigts + Caméra de reconnaissance Faciale et capture photo) », « Gestion de projet ; Missions équipes projet CNSS dans les installations du fournisseur pour phase</p>

## Résultats provisoires

			spécifications, co-développement, validation (2) et recette) ; Installation et recette à Ouagadougou, Formation de formateurs par le fournisseur pour un déploiement en régions réalisé par la CNSS
<b>PAPILON SAVUNMA TEKNO TICARET</b>	1 399 320 USD HTVA	-	<b>Non conforme</b> La société PAPILON propose une solution qui ne donne pas le niveau de sécurité requis par le dossier : Forme de Hash biométrique ou au format de munitie sécurisée. Elle propose aussi du matériel en tant que fabricant. Cependant, aucun prospectus correspondant sur son site internet avec les spécifications techniques en vue de vérification
<b>ATTRIBUTAIRE :</b>	<b>Groupement TTC International / GENKEY Solution BV</b> pour un montant d' <b>un milliard deux cent quatre-vingt millions sept cent soixante-seize mille quatre cent soixante-quatre (1 280 776 464) F CFA HTVA</b> , soit <b>un milliard cinq cent onze millions trois cent seize mille deux cent vingt-huit (1 511 316 228) F CFA TTC</b> et un délai d'exécution de trente-six (36) mois.		

### LA POSTE BURKINA FASO

SYNTHESE D'ANALYSE TECHNIQUE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N°2022-002/LA POSTE BF/DG/DM/DMTPI POUR LA SELECTION D'UN CABINET /GROUPEMENT DE CABINETS POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN LOGICILE DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE A BASE D'ACTIVITES AU PROFIT DE LA POSTE BURKINA FASO

Dépouillement : Mardi 13 Décembre 2022

Date de publication de l'avis : RMP N°3414 du mercredi 03/08/2022

Date de publication des résultats de l'AMI : RMP N°3461 du vendredi 07/10/2022

Nombre de propositions reçus : 05

Score minimum : 75 points

Méthode de sélection : Qualité-technique

N°	Soumissionnaires	-Expérience similaires du Cabinet/groupe ment de cabinets des cinq (05) dernières années (08 pts)	Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission (60 points)	Méthodologie, organisation et plan du travail (27 points)	Transfert de compétence (formation) (05 points)	Total des points (100 points)	Classement	Observations
01	Groupement COST & PERFORMANCE	6.4	56.4	26.5	5	<b>94.3</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Retenu pour la suite</b>
02	Groupement Virtualyze et KAPITAL System	4.8	54	18.5	4	<b>81.3</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	- quatre (04) références similaires pertinentes retenues méthodologie pas assez précise, proposition de faire des audits organisationnels et financier hors champ de l'étude
03	Groupement TRISAGION PROCESS & INTEGRALE OPTIMUM	1.6	36	20	5	<b>62.6</b>	<b>Non classé</b>	<b>Note inférieure à 75 points</b> -une référence similaire pertinente retenue ; -méthodologie pas assez détaillées, peu explicite ; -aucun projet similaire en relation avec la mission réalisé par l'expert-comptable, l'administrateur des services postaux et financiers et le contrôleur de gestion.
04	AfriK Lonnya	1.6	57	24	05	<b>87.6</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	-bonne compréhension de la mission, démarche méthodologique bien détaillée ; - une référence similaire pertinente retenue
05	Telia informatique	1.6	30	24	5	<b>60.6</b>	<b>Non classé</b>	<b>Note inférieure à 75 points</b> -démarche méthodologique bien détaillée avec une compréhension des TDR, organisation et planning des activités bien déclinés ; - une référence similaire pertinente retenue ; - aucune expérience pertinente en relation avec la conception et la mise en place d'une comptabilité analytique pour le chef de mission, l'inspecteur des services postaux et financiers et l'économiste- statisticien ; - diplôme de l'inspecteur du Trésor fourni en lieu et place d'un BAC+5 en contrôle de gestion

**Attributaire provisoire** | Le groupement de cabinets **COST & PERFORMANCE** est retenu pour la suite de la procédure

La sous-commission technique à l'issue de ses travaux a retenu le groupement de cabinet **COST & PERFORMANCE** pour la suite de la procédure tel que exigé dans les critères de sélection de la demande de propositions.

## Résultats provisoires

### ECOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU

Demande de prix à commandes N°2023-001/MESRI/SG/EPO/DG/PRM du 20/12/2022 pour les prestations d'entretien et de nettoyage de bâtiments de l'EPO. Publication de l'avis: Quotidien N° 3526 du 06/01/2023 –  
Référence de convocation de la CAM pour l'ouverture, l'analyse et la délibération: Lettre n°2022-001/MESRI/EPO/DG/PRM du 11/01/2023; Date d'ouverture des plis : 16/01/2023 ; Nombre de plis reçus: 16.

Mode de calcul de certaines prestations:

\*montant mensuel d'une prestation libellée en 1/trimestre = quantité x prix unitaire x (1/3).

\*montant mensuel d'une prestation libellée en 1/semestre = quantité x prix unitaire x (1/6).

Soumissionnaires	Montants lus en F CFA		Montants corrigés en F CFA		Observations	Rang
	Min	Max	Min	Max		
<b>Lot 1 : Budget prévisionnel =12 500 000 FCFA TTC ; M=11 376 708,26 0,85M= 9 670 202,02 1,15M= 13 083 214,50</b>						
MISSOM SERVICE	802 417 TTC	9 628 998 TTC	525 804,85 TTC	6 309 658,24 TTC	NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -34,47% ; ( confère IC 18.3.d). *Item 5: erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 4 200 et de 50 400 au lieu de 12600 et 151200 *item 7: erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 26 667 et de 320 000 au lieu de 80 000 et 960 000 *item 10: erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000et de 120 000 au lieu de 30000 et 360 000 *item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 833 et 10 000 au lieu de 10 000 et 120 000 *item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 000 et 24 000 au lieu de 12 000 et 144 000 *item 13:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 800 et 9 600 au lieu de 400 et 4 800 *item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 000 et 240 000 au lieu de 60 000 et 720 000 *item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 000 et 240 000 au lieu de 60000 et 720 000 *item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 650 et 7 800 au lieu de 3 900 et 46 800 *item 24:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 000 et 24 000 au lieu de 1000 et 12000 *item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 23 333 et 280 000 au lieu de 70 000 et 840 00 Soit une variation totale de -34,47% de l'offre financière.	-
CMSI	691 123 HTVA	8 293 470 HTVA	-	-	NON CONFORME les items 1 et 15 ne prennent pas en compte les « sols »	
S.E.NE.F	865 858,04 TTC	10 390 296,5 TTC	542 774,04 TTC	6 513 288,48 TTC	NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -37,31% ; (confère IC 18.3.d). *item 5 :erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 000 et 240 000 au lieu de 60000 et 720 000 *item 7 :erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 000 et 240 000 au lieu de 60000 et 720 002 *item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 000 et 24 000 au lieu de 6000 et 72 000 *item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1000 et 12 000 au lieu de 12 000 et 144 000 *item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 26 666,67 et 320 000 au lieu de 160 000 et 1 920 000 *item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000 et 120 000 au lieu de 30 000 et 360 000 *item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 5 000 et 60 000 au lieu de 15 000 et 180 000 *item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel	-

## Résultats provisoires

					respectivement de 10 000 et 120 000 au lieu de 30 000 et 360 000 *item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000 et 120 000 au lieu de 60000 et 720 000 *item 25 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000 et120 000 au lieu de 30 000 et 360 000 soit une variation de l'offre financière de -37,31%.	
PRES-NET-SERVICE-PLUS	790 459 TTC	9 485 502 TTC	790 452,73 TTC	9 485 432,76 TTC	CONFORME, Offre financière anormalement basse *item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,01 et 0,08 au lieu de 0,00693 et 0,0316; *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,07 et 0,08 au lieu de 0,066 et 0,792; *item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,01 et 0,12 au lieu de 0,0099 et 0,1188; *item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,0008 et 0,01 au lieu de 0,0083 et 0,0996; *item 12: erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,0013 et 0,0160 au lieu de 0,00528 et 0,06336 *item 19 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,005 et 0,06 au lieu de 0,00495 et 0,0594 *item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,033 et 0,4 au lieu de 0,066 et 0,792; soit une variation de l'offre financière de - 0,00072%.	-
BILISCO	700 000 HTVA	8 400 000 HTVA	700 425,53 HTVA	8 405 106 HTVA	CONFORME *item 7 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 666,67 et 8000 au lieu de 340 et 4080 *item 11 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 0,005 et 0,06 au lieu de 0,00495 et 0,0594 soit une variation de l'offre financière de 0,06 %.	3 <sup>ème</sup>
ECMS	800 452 HTVA 944 533 TTC	9 605 424 HTVA 11 334 400 TTC	894 304,69 TTC 757 885,33 HTVA	10 731 656,32 TTC 9 094 624 HTVA	CONFORME *item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2450 et 29 400 au lieu de 7 350 et 88 200 *Item 7 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 666,67 et 20 000 au lieu de 5 000 et 60 000; *item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3 000 et 36 000 au lieu de 9 000 et 108 000; *item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 250 et 3000 au lieu de 3 000 et 36 000 *item12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 000 et 24 000au lieu de 12 000 et 144 000; *item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 666,67 et 20 000 au lieu de 5 000 et 60 000 *item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 750 et 21 000 au lieu de 5 250 et 63 000; *item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 833, 33 et 10 000 au lieu de 2 500 et 30 000; *item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 750 et 9000 au lieu de 4 500 et 54 000; *item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 666,67 et 20 000 au lieu de 5 000 et 60 000; soit une variation de l'offre financière de -5,31%.	4 <sup>ème</sup>
LE BON BERGER SARL	721 583 HTVA	8 658 990 HTVA	-	-	NON CONFORME l'item 1 ne prend en compte les « bureaux » et l'item 15 ne prend pas en compte le « rinçage ».	-

## Résultats provisoires

TGI-INTERNATIONAL	691 783,07 HTVA	8 301 396,84 HTVA	693 754,33 HTVA	8 325 052 HTVA	<p>CONFORME</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 70 et 840 au lieu de 2,31 et 27, 72</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 666,67 et 8 000 au lieu de 22 et 264;</p> <p>*item 10 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 100 et 1 200 au lieu de 3,3 et 39, 6</p> <p>*item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 8, 33 et 100 au lieu de 0,27 et 3,24</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 13,33 et 160 au lieu de 0,4 et 4,8;</p> <p>*item 13:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 40 et 480 au lieu de 1,32 et 15,84</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 333,33 et 4000 au lieu de 11 et 132</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 50 et 600 au lieu de 1,65 et 19,8</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 333, 33 et 4 000 au lieu de 11 et 132</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 50 et 600 au lieu de 1,5 et 18</p> <p>*item 24 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 40 et 480 au lieu de 1,32 et 15,84;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 333, 33 et 4 000 au lieu de 11 et 132;</p> <p>soit une variation de l'offre financière de 0,28%.</p>	2 <sup>ème</sup>
ETOILE MULTI SERVICE	697 349 HTVA	8 368 188 HTVA	547 508,17 HTVA	6 570 098 HTVA	<p>NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -21,49% ; (confère IC 18.3.d).</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 210 et 2 520 au lieu de 630 et 7 560;</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 000 et 12 000 au lieu de 3 000 et 36 000 ;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 150 et 1 800 au lieu de 450 et 5 400 ;</p> <p>*item 11 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 12, 5 et 150 au lieu de 150 et 1 800 ;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 000 et 240 000 au lieu de 120 000 et 1 440 000 ;</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 500 et 6 000 au lieu de 1 500 et 18 000 ;</p> <p>*item 19 : erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 75 et 900 au lieu de 225 et 2 700;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 500 et 6 000 au lieu de 1 500 et 18 000;</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 7 500 et 90 000 au lieu de 45 000 et 540 000 ;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3666,67 et 44 000 au lieu de 11 000 et 132 000.</p> <p>soit une variation de l'offre financière de -21,49 %</p>	-
JM SERVICES	706 191 HTVA	8 474 292 HTVA	687 985,17 HTVA	8 255 822 HTVA	<p>CONFORME</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 105 et 1 260 au lieu de 315 et 3</p>	1 <sup>er</sup>



## Résultats provisoires

					<p>780;</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1000 et 12 000 au lieu de 3 000 et 36 000;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 150 et 1 800 au lieu de 450 et 5 400</p> <p>*item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 12,5 et 150 au lieu de 150 et 1 800;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 20 et 240 au lieu de 120 et 1 440;</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 500 et 6 000 au lieu de 1 500 et 18 000;</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 50 et 600 au lieu de 150 et 1 800;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 333,33 et 4 000 au lieu de 1 000 et 12 000;</p> <p>item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 5 et 60 au lieu de 30 et 360;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 6 833,33 et 82 000 au lieu de 20 500 et 246 000.</p> <p>soit une variation de l'offre financière de -2,58 %.</p>	
YIKORE INTERNATIONAL	689 549 HTVA	8 274 588 HTVA	536 967,33 HTVA	6 443 608 HTVA	<p>NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -22,13% ; (confère IC 18.3.d).</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 70 et 840 au lieu de 210 et 2 520;</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 666,67 et 8 000 au lieu de 2 000 et 24 000;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 100 et 1 200 au lieu de 300 et 3 600</p> <p>*item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 8, 33 et 180 au lieu de 100 et 1 200;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 18 666,67 et 224 000 au lieu de 112 000 et 1 344 000</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 333,33 et 4 000 au lieu de 1 000 et 12 000;</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 75 et 900 au lieu de 225 et 2 700;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 500 et 6 000 au lieu de 1 500 et 18 000;</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 7 000 et 84 000 au lieu de 42 000 et 504 000;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 333,33 et 124 000 au lieu de 31 000 et 372 000.</p> <p>soit une variation de l'offre financière de -22,13% de l'offre financière.</p>	-
PK SERVICES	691 337 HTVA	8 296 044 HTVA	650 948,67 HTVA	7 811 384 HTVA	<p>CONFORME ; Offre financière anormalement basse.</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 24 500 et 294 000 au lieu de 24 255 et 291 060;</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 33 333,33 et 400 000 au lieu de 33 000 et 396 000;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000 et 120 000 au lieu de 9 900 et 118 800;</p> <p>*item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 6 250 et 75 000 au lieu de 6 000 et 72 000;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 333,33 et 16 000 au lieu de 32 000 et 384 000;</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel</p>	-

## Résultats provisoires

					<p>respectivement de 16 666,67 et 200 000 au lieu de 16 500 et 198 000;</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 25 000 et 300 000 au lieu de 24 750 et 297 000;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 33 333,33 et 400 000 au lieu de 33 000 et 396 000;</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 500 et 6 000 au lieu de 12 000 et 144 000;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 10 000 et 120 000 au lieu de 9 900 et 118 800.</p> <p>soit une variation de l'offre financière de -5,84%.</p>	
E.KO BTP SARL	687 474 HTVA	8 249 688 HTVA	493 157,33 HTVA	5 917 888 HTVA	<p>NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -28,26% ; (confère IC 18.3.d)..</p> <p>*item 4:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 36 000 et 432 000 au lieu de 30 000 et 360 000;</p> <p>*item 5:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 700 et 8 400 au lieu de 2 100 et 25 200;</p> <p>*item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3 333,33 et 40 000 au lieu de 10 000 et 120 000;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 500 et 30 000 au lieu de 7 500 et 90 000;</p> <p>*item 11:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 5 691,67 et 68 300 au lieu de 68 300 et 819 600;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 9 100 et 109 200 au lieu de 54 600 et 655 200;</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 26 333,33 et 316 000 au lieu de 79 000 et 948 000;</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 750 et 9 000 au lieu de 2 250 et 27 000;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 833,33 et 22 000 au lieu de 5 500 et 66 000;</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 275 et 3 300 au lieu de 1 650 et 19 800;</p> <p>*item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 66,67 et 800 au lieu de 20 000 et 240 000.</p> <p>soit une variation de l'offre financière de -28,26% de l'offre financière.</p>	-
SK SARL	691 339 HTVA	8 296 064 HTVA	630 255,33 HTVA	7 563 064 HTVA	<p>CONFORME ; Offre financière anormalement basse</p> <p>*item 4: erreur sur la quantité 1000 au lieu de 10 000</p> <p>*item 6: discordance entre montants en lettres (cinq) et en chiffres (500);</p> <p>*item7: discordance entre montants en lettres (cinq) et en chiffres (500) et une erreur de calcul du montant mensuel et annuel respectivement;</p> <p>*item 10:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 5 000 et 60 000 au lieu de 3 750 et 45 000;</p> <p>*item 12:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 4 000 et 48 000 au lieu de 2 000 et 24 000;</p> <p>*item 14:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 50 000 et 600 000 au lieu de 37 500 et 450 000;</p> <p>*item 19:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 5 000 et 60 000 au lieu de 3 750 et 45 000;</p> <p>*item 21:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 16 666,67 et 200 000 au lieu de 6 250 et 75 000;</p> <p>*item 23:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 500 et 18 000 au lieu de 2 250 et</p>	-

## Résultats provisoires

					27 000. *item 25:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 66 666,67 et 800 000 au lieu de 50 000 et 600 000. soit une variation de l'offre financière de - 8,84%.	
<b>Lot 2 : Budget prévisionnel= 2 500 000 M=2 345 101,06</b>					<b>0,85=1 993 335,90</b>	<b>1,15M=2 696 866,21</b>
WENDSON VISION	136 850 HTVA	1 642 200 HTVA	93 725,00 HTVA	1 124 700 HTVA	NON CONFORME suite à une variation de l'offre financière de -31, 51% ; (confère IC 18.3.d). *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 6 900 et 82 800 au lieu de 41 400 et 496 800; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 325 et 3 900 au lieu de 1950 et 23 400; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3 500 et 42 000 au lieu de 10 500 et 126 000; Soit une variation de -31,51% variation de l'offre financière.	-
PRES-NET-SERVICE-PLUS	161 920 TTC	1 943 038 TTC	161 919,66 TTC	1 943 035,95 TTC	CONFORME; Offre financière anormalement basse	-
TECHNOLOGY GESTION FROID ENERGIE	193 637 HTVA	2 323 646 HTVA	193 721,33 HTVA	2 324 656 HTVA	CONFORME *Item 6 : quantité 12 latrines dans le DAC au lieu de 8 proposées entraînant une variation de 0,04%	5 <sup>ème</sup>
ECMS	161 370 HTVA 190 417 TTC	1 936 440 HTVA 2 284 999 TTC	153 253,33 HTVA 180 838,93 TTC	1 839 040 HTVA 2 170 067 TTC	CONFORME *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 150 et 13 800 au lieu de 6 900 et 82 800; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3333, 333 et 4 000 au lieu de 2 000 et 24 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 350 et 4 200 au lieu de 1 050 et 12 600; Soit une variation de -5,03%.	2 <sup>ème</sup>
LE BON BERGER SARL	147 530 HTVA	1 770 360 HTVA	148 393,33 HTVA	1 780 720 HTVA	CONFORME *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 11 500 et 138 000 au lieu de 11 040 et 132 480; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 8 333, 333 et 100 000 au lieu de 8 000 et 96 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 7 000 et 84 000 au lieu de 6 930 et 83 160; Soit une variation de 0,59 %	1 <sup>er</sup>
ETOILE MULTI SERVICE	150 082 HTVA	1 800 986 HTVA	128 566,20 HTVA	1 542 794,40 HTVA	CONFORME ; Offre financière anormalement basse *item 5 (dépoussiérage, lavage des rideaux et des moquettes):non prise en compte par le DAC a été supprimé ; *item 6 du DAC (entretien des latrines) a été omis (il lui a été appliqué le prix le plus élevé de ses concurrents à cet item aux fins de comparaison). *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 676, 20 et 8 114,40 au lieu de 4 057 et 48 686; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 500 et 30 000 au lieu de 15 000 et 180 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 450 et 29 400 au lieu de 7 350 et 88 200; Soit une variation de -14 ,34 %.	-
JM SERVICES	176 536 HTVA	2 118 432 HTVA	160 602 HTVA	1 927 224 HTVA	CONFORME *item 5 (dépoussiérage, lavage des rideaux et des moquettes):non prise en compte par le DAC a été supprimé ; *item 6 du DAC (entretien des latrines) a été omis ( il lui a été appliqué le prix le plus élevé de ses concurrents à cet item aux fins de comparaison). *item 7 : la quantité est de une fois par semestre et non une fois par trimestre; erreur de calcul; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 500 et 30 000 au lieu de 15 000 et 180 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 462 et 5 544 au lieu de 1 386 et 16 632; Soit une variation de -9,03%.	3 <sup>ème</sup>

## Résultats provisoires

YIKORE INTERNATIONAL	76 551 HTVA	2 118 608 HTVA	160 602 HTVA	1 927 224 HTVA	CONFORME *item 5 (dépeussierage, lavage des rideaux et des moquettes):non prise en compte par le DAC a été supprimé ; *item 6 du DAC (entretien des latrines) a été omis ( il lui a été appliqué le prix le plus élevé de ses concurrents à cet item aux fins de comparaison). *item 7 : la quantité est de une fois par semestre et non une fois par trimestre; erreur de calcul; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 2 500 et 30 000 au lieu de 15 000 et 180 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 462 et 5 544 au lieu de 1 386 et 16 632; Soit une variation de -9,03%.	3 <sup>ex</sup>
PK SERVICES	138 563 HTVA	1 662 759 HTVA	139 169,67 HTVA	1 670 036 HTVA	CONFORME ; Offre financière anormalement basse *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de, 9200 et 110 400 au lieu de 8 832 et 105 984; *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 4 166,67 et 50 000 au lieu de 4 000 et 48 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 7 175 et 86 100 au lieu de 7 103 et 85 239 ; Soit une variation de 0,43%.	-
E.KO BTP SARL	137 400 HTVA	1 648 800 HTVA	121 323,33 HTVA	1 455 880 HTVA	CONFORME ; Offre financière anormalement basse *item 7:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 1 150 et 13 800 au lieu de 6 900 et 82 800 *item 8:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 833, 33 et 10 000 au lieu de 5 000 et 60 000; *item 9:erreur de calcul: montant mensuel et annuel respectivement de 3 080 et 36 960 au lieu de 9 240 et 110 880 ; Soit une variation de -11,70 %.	-

**Attributaire :**

**Lot 1 : JM SERVICES pour un montant minimum de six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq virgule dix-sept (687 985, 17) francs CFA HTVA et un montant maximum de huit millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (8 255 822) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de 30 jours par commande ;**

**Lot 2 : LE BON BERGER SARL pour un montant minimum de cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-treize virgule trente-trois (148 393,33) francs CFA HTVA et un montant maximum d'un million sept cent quatre-vingt mille sept cent vingt (1 780 720) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de 30 jours par commande.**

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

**Demande de propositions :** n°2022-015P/MARAH/SG/DMP du 09/11/2022 pour le recrutement d'une Institution de Micro-Finance (IMF) pour la mise en place d'un système de crédit sur la base de la finance islamique au profit des micros, petites et moyennes agro-entreprises dans la zone d'intervention du Projet de Développement Agricole de Pensa-Liptougou (PDA-PL). **Financement :** BID.

**Date d'ouverture des plis :** 15 décembre 2022. **Nombre de plis reçus :** six (06) . **Nombre de lots :** un (01).

**Note technique minimale :** 80 points. **N° Lettre de convocation de la CAM :** N°2022-086/MARAH/SG/DMP du 13 décembre 2022.

**Date de délibération :** 05 janvier 2023. **Date de l'ANO du bailleur :** 16 janvier 2023. **Méthode de Sélection :** Qualité Technique et Coût.

N°	SOMMISSIONNAIRES	Expérience spécifique des Consultants /10 points	Qualification et compétence du personnel clé pour la mission /30 points	Adéquation et qualité de la méthodologie proposée et du programme de travail par rapport aux TDR /50 points	Adéquation du programme de transfert de connaissance /5 points	Présence de nationaux parmi les personnels clés proposées /5 points	Note Technique totale /100 points	Conclusion
1	FINEC-BURKINA SA	10	22,29	40,33	4	5	81,62	Retenu pour la suite de la procédure
2	BAITOUL MAAL	0	26,45	40,33	4	5	75,78	Non retenu
3	R.C.P. B	0	0,84	31	4	5	40,84	Non retenu
4	CODEC-OUAHIGOUYA	0	0	4	0	5	09	Non retenu
5	Groupement UBTEC/FINACOM	10	23,77	41	4	5	83,77	Retenu pour la suite de la procédure
6	GRAINE SARL	10	22,30	40	4	5	81,30	Retenu pour la suite de la procédure

## Résultats provisoires

### SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDRAUCARBURES

**APPEL D'OFFRES A COMMANDE ACCELERE N°2022-030/MDICAPME/SONABHY POUR LE GARDIENNAGE DE LA SONABHY A OUAGA, A BINGO, A BOBO-DIOULASSO ET A PENI**

Publication : revue des marchés publics N° 3509 du mercredi 14 décembre 2022

date de dépouillement : vendredi 29/12/2022

**Lot 01 : gardiennage de la SONABHY à Ouagadougou**

SOUSSIONNAIRES	MONTANT LU EN F CFA HT	MONTANT LU EN F CFA TTC	MONTANT CORRIGE EN F CFA HT	MONTANT CORRIGE EN F CFA TTC	ECARTS	OBSERVATIONS
PYRAMIDE SERVICES	-	Mini : 2 938 200 Maxi : 38 656 800	Mini : 29 880 000 Maxi : 32 760 000	Mini : 35 258 400 Maxi : 38 656 800	0	Conforme
S.G.PR. S	-	Mini : 33 781 512 Maxi : 37 072 296	-	Mini : 33 781 512 Maxi : 37 072 296	0	Conforme : Offre anormalement basse
WORLD SECURITY	Mini : 27 594 000 Maxi : 30 222 000	Mini : 32 560 920 Maxi : 35 661 960	Mini : 27 594 000 Maxi : 30 222 000	Mini : 32 560 920 Maxi : 35 661 960	0	Conforme : Offre anormalement basse
ASPG	Mini : 28 815 600 Maxi : 31 585 200	Mini : 34 002 403 Maxi : 37 270 536	Mini : 28 815 600 Maxi : 31 585 200	Mini : 34 002 403 Maxi : 37 270 536	0	Conforme
OMNI SERVICE LTD	Mini : 36 076 916,12 Maxi : 39 596 615,25	-	Mini : 36 076 916,12 Maxi : 39 596 615,25	Mini : 42 570 761 Maxi : 46 724 006	0	Conforme
MAXIMUM PROTECTION	-	Mini : 42 784 684 Maxi : 46 958 800	Mini : 36 258 207 Maxi : 39 795 593	Mini : 42 784 684 Maxi : 46 958 800	0	Conforme
NAKAO	-	Mini : 33 858 259 Maxi : 37 161 504	-	Mini : 33 858 259 Maxi : 37 161 504	0	Conforme : Offre anormalement basse
MKS	-	Mini : 41 042 760 Maxi : 45 035 880	Mini : 34 560 000 Maxi : 37 920 000	Mini : 40 780 800 Maxi : 44 745 600	Mini : -261 960 TTC soit -0,0063% Maxi : -290 280 TTC 0,0064 % montant en lettre dans le bordereau des prix unitaire (70 000 ) différent du montant en chiffre dans le devis estimatif (70 500) pour les vigiles de jour et de nuit	Conforme
SO.GA. PRES SARL	-	Mini : 33 869 870 Maxi : 37 174 248	-	Mini : 33 869 870 Maxi : 37 174 248	0	Conforme : Offre anormalement basse
SGPS	-	Mini : 3 692 810 Maxi : 44 313 720	-	Mini : 3 692 810 Maxi : 44 313 720	0	Non Conforme : N'a pas fourni de carte grise ni de contrat/promesse de location pour le matériel roulant. Au niveau du personnel il n'a joint aucun diplôme
SO.SE.REF	Mini : 2 259 000 (mensuelle) Maxi : 2 479 000 (mensuelle)	-	Mini : 27 108 000 Maxi : 29 748 000	Mini : 31 987 440 Maxi : 35 102 640	0	Conforme : Offre anormalement basse
YIDOU SERVICE	-	Mini : 33 728 837 Maxi : 37 013 957	Mini : 28 583 760 Maxi : 31 367 736	Mini : 33 728 837 Maxi : 37 013 928	Mini : 0 Maxi : -29 Erreur de calcul	Conforme : Offre anormalement basse
GPS BURKINA	-	Mini : 34 253 040 Maxi : 37 594 828	Mini : 29 028 000 Maxi : 31 860 000	Mini : 34 253 040 Maxi : 37 594 800	Mini : 0 Maxi : -28 TTC Erreur de calcul	Conforme
BPS PROTECTION SARL	-	Mini : 33 784 344 Maxi : 37 075 128	-	Mini : 33 784 344 Maxi : 37 075 128	0	Conforme : Offre anormalement basse
E VISION SARL	-	Mini : 3 247 124	-	Mini : 3 247 124 Maxi :	-	Non conforme : le modèle de lettre de

## Résultats provisoires

		Maxi : 38 965 488		38 965 488	soumission utilisé et celui d'une demande de prix et non d'un appel d'offre (les clauses sont différentes)
<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>ASPG</b> pour un montant <b>minimum</b> de vingt-huit millions huit cent quinze mille six cents ( <b>28 815 600</b> ) francs CFA HT soit trente-quatre millions deux mille quatre cent huit ( <b>34 002 408</b> ) francs CFA TTC et un montant <b>maximum</b> de trente un millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cents ( <b>31 585 200</b> ) francs CFA HT soit trente-sept millions deux cent soixante-dix mille cinq cent trente-six ( <b>37 270 536</b> ) francs CFA TTC pour un délai d'exécution n'excédant pas l'année budgétaire 2023 et un (01) mois par commande				

<b>APPEL D'OFFRES A COMMANDE ACCELERE N°2022-030/MDICAPME/SONABHY POUR LE GARDIENNAGE DE LA SONABHY A OUAGA, A BINGO, A BOBO-DIOULASSO ET A PENI</b> Publication : revue des marchés publics N° 3509 du mercredi 14 décembre 2022 date de dépouillement : vendredi 29/12/2022 <b>Lot 02 : gardiennage de la SONABHY à Bingo</b>						
SOUSSIONNAIRES	MONTANT LU EN F CFA HT	MONTANT LU EN F CFA TTC	MONTANT CORRIGE EN F CFA HT	MONTANT CORRIGE EN F CFA TTC	ECARTS	OBSERVATIONS
GUESWENDE SECURITE	-	Mini : 45 408 288 Maxi : 47 300 064	-	Mini : 45 408 288 Maxi : 47 300 064	0	Conforme : Offre anormalement basse
PYRAMIDE SERVICES	-	Mini : 4 083 980 Maxi : 51 032 640	Mini : 41 532 000 Maxi : 43 248 000	Mini : 49 007 760 Maxi : 51 032 640	0	Conforme
ASPG	Mini : 38 400 000 Maxi : 39 984 000	Mini : 45 312 000 Maxi : 47 181 120	Mini : 38 400 000 Maxi : 39 984 000	Mini : 45 312 000 Maxi : 47 181 120	0	Conforme : Offre anormalement basse
BASE	-	Mini : 47 237 760 Maxi : 49 206 000	Mini : 40 032 000 Maxi : 41 700 000	Mini : 47 237 760 Maxi : 49 206 000	0	Conforme
OMNI SERVICE LTD	-	-	-	-	-	Non conforme : il n'a pas fourni la lettre de soumission. Il a plutôt fourni la même lettre de soumission du lot 1 en lieu et place du lot 2
MAXIMUM PROTECTION	-	Mini : 57 599 999 Maxi : 60 000 000	Mini : 48 813 559 Maxi : 50 847 457	Mini : 57 599 999 Maxi : 59 999 999	Mini : 0 Maxi : -1 TTC Erreur de calcul	Conforme
NAKAO	-	Mini : 45 998 703 Maxi : 47 915 316	Mini : 38 981 952 Maxi : 40 606 200	Mini : 45 998 703 Maxi : 47 915 316	0	Conforme
SO.GA. PRES SARL	-	Mini : 46 003 461 Maxi : 47 920 272	Mini : 38 985 984 Maxi : 40 610 400	Mini : 46 003 461 Maxi : 47 920 272	0	Conforme
SGPS	-	Mini : 4 460 400 Maxi : 53 524 800	-	Mini : 4 460 400 Maxi : 53 524 800	-	Non conforme : N'a pas fourni de carte grise ni de contrat/promesse de location pour le matériel roulant. Au niveau du personnel il n'a joint aucun diplôme
YIDOU SERVICE	-	Mini : 45 232 704 Maxi : 47 113 152	-	Mini : 45 232 704 Maxi : 47 113 152	0	Conforme : Offre anormalement basse
GPS BURKINA	-	Mini : 45 906 408 Maxi : 47 803 834	Mini : 38 903 736 Maxi : 40 511 724	Mini : 45 906 408 Maxi : 47 803 834	0	Conforme
BPS PROTECTION SARL	-	Mini : 45 403 624 Maxi : 47 294 400	-	Mini : 45 403 624 Maxi : 47 294 400	0	Conforme : Offre anormalement basse
<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>GPS BURKINA</b> pour un montant <b>minimum</b> de trente-huit millions neuf cent trois mille sept cent trente-six ( <b>38 903 736</b> ) francs CFA HT soit quarante-cinq millions neuf cent six mille quatre cent huit ( <b>45 906 408</b> ) francs CFA TTC et un montant <b>maximum</b> de quarante millions cinq cent onze mille sept cent vingt-quatre ( <b>40 511 724</b> ) francs CFA HT soit quarante-sept millions huit cent trois mille huit cent trente-quatre ( <b>47 803 834</b> ) francs CFA TTC pour un délai d'exécution n'excédant pas l'année budgétaire 2023 et un (01) mois par commande					

## Résultats provisoires

<b>APPEL D'OFFRES A COMMANDES ACELERE 2022-005/MDICAPME/SONABHY POUR LA LOCATION GERANCE DE RESTAURANTS AU PROFIT DE LA SONABHY A OUAGADOUGOU ET A BOBO DIOULASSO</b> Publication : revue des marchés publics N° 3342 du lundi 25 avril 2022 Date de dépouillement : lundi 09 mai 2022 Suivant décisions n°2022-L0286/ARCOP/ORD du 21/06/2022 et n°2022-L0611/ARCOP/ORD du 14/11/2022						
SOUSSIONNAIRES	MONTANT LU EN F CFA HT	MONTANT LU EN F CFA TTC	MONTANT CORRIGE EN F CFA HT	MONTANT CORRIGE EN F CFA TTC	ECARTS	OBSERVATIONS
<b>Lot 01 : gérance du restaurant au profit de la SONABHY à Ouagadougou</b>						
NAT2PRO	Mini : 25 785 000 Maxi : 103 140 000	Mini : 28 363 500 Maxi : 113 454 000	Mini : 25 785 000 Maxi : 103 140 000	Mini : 28 363 500 Maxi : 113 454 000	-	Conforme
LA GENERALE DE LA GASTRONOMIE (GEGA)	-	Mini : 32 775 600 Maxi : 131 102 400	Mini : 29 796 000 Maxi : 119 184 000	Mini : 32 775 600 Maxi : 131 102 400	-	Non Conforme : n'a pas effectué la visite de site
MINA SERVICE	-	Mini : 29 876 220 Maxi : 119 504 880	Mini : 27 160 200 Maxi : 108 640 800	Mini : 29 876 220 Maxi : 119 504 880	-	Conforme
<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>NAT2PRO pour un montant minimum de vingt-huit millions trois cent soixante-trois mille cinq cents (28 363 500) F CFA TTC et de cent treize millions quatre cent cinquante-quatre mille (113 454 000) F CFA TTC avec un délai d'exécution qui n'excède pas l'année budgétaire 2023</b>					

<b>APPEL D'OFFRES A COMMANDE ACELERE N°2022-030/MDICAPME/SONABHY POUR LE GARDIENNAGE DE LA SONABHY A OUAGA, A BINGO, A BOBO-DIOULASSO ET A PENI</b> Publication : revue des marchés publics N° 3509 du mercredi 14 décembre 2022 date de dépouillement : vendredi 29/12/2022						
<b>Lot 03 : gardiennage de la SONABHY à Bobo Dioulasso et à Pénis</b>						
SOUSSIONNAIRES	MONTANT LU EN F CFA HT	MONTANT LU EN F CFA TTC	MONTANT CORRIGE EN F CFA HT	MONTANT CORRIGE EN F CFA TTC	ECARTS	OBSERVATIONS
NPS	Mini : 43 786 080 Maxi : 49 235 520	Mini : 43 786 080 Maxi : 49 235 520	Mini : 51 667 574 Maxi : 58 097 914	-	0	Conforme
S.G.PR. S	-	Mini : 51 270 528 Maxi : 57 679 344	-	Mini : 51 270 528 Maxi : 57 679 344	0	Conforme : Offre anormalement basse
WORLD SECURITY	-	Mini : 54 114 000 Maxi : 58 575 200	Mini : 44 165 000 Maxi : 49 640 000	Mini : 52 114 000 Maxi : 58 575 200	0	Conforme
ASPG	Mini : 43 800 000 Maxi : 49 200 000	Mini : 51 684 000 Maxi : 58 056 000	Mini : 43 800 000 Maxi : 49 200 000	Mini : 51 684 000 Maxi : 58 056 000	0	Conforme
BASE	-	Mini : 53 286 912 Maxi : 59 947 776	Mini : 44 928 000 Maxi : 50 544 000	Mini : 53 015 040 Maxi : 59 641 920	Mini : -271 872 TTC soit -0,005% Maxi : -305 856 TTC soit -0,051% (montant en lettre dans le bordereau des prix unitaire (117 000) est différent du montant en chiffre sur le bordereau des prix (117 600) pour les contrôleurs, chef d'équipes et les vigiles de jour et de nuit )	
OMNI SERVICE LTD	Mini : 55 071 168 Maxi : 61 955 064	-	Mini : 55 071 168 Maxi : 61 955 064	Mini : 64 983 978 Maxi : 73 106 976	0	
MAXIMUM PROTECTION	-	Mini : 64 984 000 Maxi : 73 107 000	Mini : 55 071 186 Maxi : 61 955 085	Mini : 64 984 000 Maxi : 73 107 000	0	Conforme
NAKAO	-	Mini : 53 191 757 Maxi : 59 840 726	Mini : 45 077 760 Maxi : 50 712 480	Mini : 53 191 757 Maxi : 59 840 726	0	Conforme
MKS	-	Mini : 49 104 352 Maxi : 53 762 688	-	Mini : 49 104 352 Maxi : 53 762 688	0	Non conforme : le montant de la caution de soumission est de 1 200 000 F CFA au lieu de 1 500 000 F CFA

## Résultats provisoires

SO.GA. PRES SARL	-	Mini : 53 196 288 Maxi : 59 845 824	Mini : 45 081 600 Maxi : 50 716 800	Mini : 53 196 288 Maxi : 59 845 824	0	Conforme
SGPS	-	Mini : 5 161 320 Maxi : 61 935 840	-	Mini : 5 161 320 Maxi : 61 935 840	0	Non conforme : Il n'a pas joint de diplôme ni de liste pour les vigiles. Aussi il n'a pas joint d'attestation sur l'honneur pour les vigiles. il n'a pas fourni de carte grise ni de contrat/promesse de location pour le matériel roulant
YIDOU SERVICE	-	Mini : 47 859 809 Maxi : 53 806 867	-	Mini : 47 859 809 Maxi : 53 806 867	0	Conforme : Offre anormalement basse
GPS BURKINA	-	Mini : 51 258 209 Maxi : 57 630 067	-	Mini : 51 258 209 Maxi : 57 630 067	0	Conforme : Offre anormalement basse
BPS PROTECTION SARL	-	Mini : 51 225 216 Maxi : 57 628 368	-	Mini : 51 225 216 Maxi : 57 628 368	0	Conforme : Offre anormalement basse
<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<p><b>NPS</b> pour un montant <b>minimum</b> de quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt (<b>43 786 080</b>) francs <b>CFA HT</b> soit cinquante un millions six cent soixante-sept mille cinq cent soixante-quatorze (<b>51 667 574</b>) francs <b>CFA TTC</b> et un montant <b>maximum</b> de quarante-neuf millions deux cent trente-cinq mille cinq cent vingt (<b>49 235 520</b>) francs <b>CFA HT</b> soit cinquante-huit millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatorze (<b>58 097 914</b>) francs <b>CFA TTC</b> pour un délai d'exécution n'excédant pas l'année budgétaire 2023 et un (01) mois par commande</p>					

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers

[www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)



**RESULTATS PROVISOIRES**

**DES REGIONS**

## Résultats provisoires

### REGION DU CENTRE-EST

APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE N°2022-04/CR/SG/PRM du 11/10/2022 POUR ACQUISITION DU MATERIEL ET OUTILLAGE SCOLAIRE AU PROFIT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-EST

Lot 1 : Acquisition du matériel et outillage scolaire au profit du Conseil Régional du Centre-Est

Lot 2. Acquisition du matériel et outillage scolaire au profit du Conseil Régional du Centre-Est

Financement : budget du Conseil Régional - FMDL, Gestion 2022

Publication de l'avis : revue des marchés publics n° n°3482 du lundi 07 novembre 2022.

Date de convocation de la CAM : N° 2022-09/RCES/CR/SG/PRM du 18/11/2022

Date de dépouillement : Mardi 22 novembre 2022 - Date de délibération : Vendredi 02 décembre 2022

Nombre de plis reçus : 08 plis.

#### Lot 1

N°	Soumissionnaires	Montant lus en FCFA		Montant corrigé en FCFA		Rang	Observations
01	Entreprise Eléazar service	34 745 000	40 999 100	34 745 000	40 999 100	4em	Conforme
02	Dima Excel Service Planète Technologie	35 025 000	41 329 500	35 025 000	41 329 500	5em	Conforme
03	SGM	34 703 750	40 950 425	34 703 750	40 950 425	3em	Conforme
04	E C F	33 645 250	39 701 395	33 645 250	39 701 395	1 <sup>er</sup>	Conforme
05	TIENSO CDR	33 051 250	39 000 475	33 051 250	39 000 475	.....	Non Conforme Offre anormalement basse 39 000 475 inférieur à 39 426 526
06	Entreprise General le Sinai	40 254 500	47 500 310			.....	Non Conforme Echantillon non conforme Pièces administratives non fournies
07	E.O.F.F	37 500 000	44 250 000	37 500 000	44 250 000	6em	Conforme
08	P.W.B.C Sarl	34 315 000	40 491 700	34 315 000	40 491 700	2em	Conforme
<b>Attributaire</b>		<b>Lot 1 : ENTREPRISE DE COMMERCE ET DE FOURNITURE (ECF) pour un montant de Quarante-six Millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente (46 389 930) francs CFA TTC, suite à une augmentation des quantités de 35 unités à l'item N°1, 50 unités à l'item N°2, 35 unités à l'item N°3 et 50 unités à l'item N°4 soit une variation de 14,42% avec un délai d'exécution de trente (30) jours</b>					

#### Lot 2

N°	Soumissionnaires	Montant lus en FCFA		Montant corrigé en FCFA		Rang	Observations
01	E.E.S	41 483 880	48 950 978	41 483 880	48 950 978	2em	Conforme
02	Dima Excel service et Planète technologie Sarl	39 305 600	46 380 608	39 305 600	46 380 608	.....	Non Conforme Offre anormalement basse 46 380 608 inférieur à 0,85 M = 46 989 184
03	S.G.M	41 644 340	49 140 321	41 444 475	48 904 481	1er	Conforme Erreur au niveau de litem N°1 : 53 308 en chiffre et cinquante-deux mille sept cent quarante-cinq (52 745) en lettre.
04	ECF	41 696 525	49 201 900	41 696 525	49 201 900	3em	Conforme
05	TIENSO CDR	39 662 375	46 801 603	39 662 375	46 801 603	...	Non Conforme Offre anormalement basse 46 801 603 inférieures à 0,85 M = 46 989 184
06	Entreprise Générale le Sinai	48 315 500	57 012 290				Non Conforme Echantillon non conforme Pièces administratives non fournies
07	E.O.F.F	42 600 000	50 268 000	42 600 000	50 268 000	4em	Conforme.
08	P.W.B.C Sarl	39 760 000	46 916 800	39 760 000	46 916 800	.....	Non Conforme Offre anormalement basse (46 916 800 inférieur à 0,85M =46 989 184)
<b>Attributaire provisoire</b>		<b>Lot 2 : SERVICES GENERAUX ET MOBILIER (SGM) pour un montant de Cinquante-six millions cent trois mille six cent trente un (56 103 631) francs CFA TTC, suite à une augmentation des quantités de 55 unités à l'item N°1 et 50 unités à l'item N°2, soit une variation de 14,72% avec un délai d'exécution de trente (30) jours</b>					

APPEL D'OFFRES OUVERT N°2022-03/RCES/PBLG/CTNK/SG/PRM DU 27 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DU PRIMAIRE A SAMANDO, GODIN (SECTEUR N°1), POUSSHIN ET BILMA, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TENKODOGO

Financement : Budget Communal (Ressources propres), gestion 2022.

Publication de l'avis : Revue des marchés publics n°3462-3463 du lundi 10 et mardi 11 octobre 2022

Convocation de la CAM/ouverture : N°2022-276/CTNK/M/SG/PRM du 28/10/2022.

Date d'ouverture des plis : 03 novembre 2022 - Nombre de plis reçus : Lot 1 : 02 ; Lot 2 : 02 ; Lot 3 : 03 ; Lot 4 : 01

Date de délibération : 02 décembre 2022

Convocation de la CCAM/délibération N° 2022-344/CTNK/M/SG/PRM du 29/11/2022

N°	SOUSSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA				Application de la préférence locale de 5% au profit des entreprises régulièrement installées	OBSERVATIONS
		LU HT	LU TTC	CORRIGE HT	CORRIGE TTC		

## Résultats provisoires

<b>Lot 1 : travaux de construction d'infrastructures scolaires du primaire (bâtiment à 3 salles de classe + bureau + magasin et un bloc de latrines scolaires à 4 postes) à Samando, au profit de la commune de Tenkodogo (Ressources Propres).</b>							
<b>E=28 000 000 F TTC</b> <b>P=25 191 439</b> <b>M=0,6 E + 0,4 P</b> <b>M= (0,6 x 28 000 000) + (0,4 x 25 191 439) F TTC</b> <b>M=26 876 576 F TTC</b> <b>0,85 x 26 876 576 = 22 845 090 F TTC</b> <b>1,15 x 26 876 576 = 30 908 062 F TTC</b>							
1	DELIMA BTP SARL	19 613 513	-	21 348 677	(25 191 439)	Néant	Conforme : correction dues aux différences entre les prix unitaires en lettres et ceux en chiffres aux items : 1.7 (soixante mille et 35 000) ; 2.6 (six mille cinq cent et 5 000) ; 3.2 (quatre mille huit cent et 2400) ; Taux de variation : 08,84% <sub>1<sup>er</sup></sub>
2	EGVAP/BTP	20 837 275	24 587 985	Non Conforme : Matériel non conforme : absence de justification de La bétonnière, du vibreur à béton et du compacteur à rouleau; Marchés similaires non probants : Les marchés similaires n'ont pas été enregistrés au nom du gérant de EGVAP/BTP; - Absence de Visa de la DCMEF sur les marchés similaires enregistrés. - Incohérence des dates de réception sur les PV.			
<b>Attributaire provisoire</b>		<b>Lot 1 : DELIMA BTP Sarl pour son offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disant pour un montant de vingt-un millions trois cent quarante-huit mille six cent soixante-dix-sept (21 348 677) francs CFA HTVA, soit vingt-cinq millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (25 191 439) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.</b>					
<b>Lot 2 : travaux de construction d'infrastructures scolaires du primaire (bâtiment à 3 salles de classe + bureau + magasin et un bloc de latrines scolaires à 4 postes) à Godin (Secteur n°1), au profit de la commune de Tenkodogo (Ressources Propres).</b>							
<b>E=28 000 000 F TTC</b> <b>P=23 504 549</b> <b>M=0,6 E + 0,4 P</b> <b>M= (0,6 x 28 000 000) + (0,4 x 23 504 549) F TTC</b> <b>M=26 201 820 F TTC</b> <b>0,85 x 26 201 820 = 22 271 547 F TTC</b> <b>1,15 x 26 201 820 = 30 132 093 F TTC</b>							
1	ECMAF SARL	19 862 110	23 437 290	19 862 110	23 437 290	Néant	Conforme <sub>1<sup>er</sup></sub>
2	ENTREPRISE SOUGOURI-NOOMA	19 976 108	-	19 976 108	(23 571 807)	Néant	Conforme <sub>2<sup>ème</sup></sub>
<b>Attributaire provisoire</b>		<b>Lot 2 : ECMAF Sarl pour son offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disant pour un montant de dix-neuf millions huit cent soixante-deux mille cent dix (19 862 110) francs CFA HTVA, soit vingt-trois millions quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (23 437 290) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.</b>					
<b>Lot 3 : travaux de construction d'infrastructures scolaires du primaire (bâtiment à 3 salles de classe + bureau + magasin et un bloc de latrines scolaires à 4 postes) à Pousghin, au profit de la commune de Tenkodogo (Ressources Propres).</b>							
<b>E=28 000 000 F TTC</b> <b>P=24 282 966</b> <b>M=0,6 E + 0,4 P</b> <b>M= (0,6 x 28 000 000) + (0,4 x 24 282 966) F TTC</b> <b>M=26 513 186 F TTC</b> <b>0,85 x 26 513 186 = 22 536 208 F TTC</b> <b>1,15 x 26 513 186 = 31 472 542 F TTC</b>							
1	DELIMA BTP SARL	21 182 309	-	21 182 309	(24 994 125)	Néant	Conforme, <sub>2<sup>ème</sup></sub>
2	EGVAP/BTP	20 736 808	24 469 430	Non Conforme : Matériel non conforme : absence de justification de La cuve à eau, du groupe électrogène et du poste à souder; Marchés similaires non probants : Les marchés similaires n'ont pas été enregistrés au nom du gérant de EGVAP/BTP; - Absence de Visa de la DCMEF sur les marchés similaires enregistrés. - Incohérence des dates de réception sur les PV.			
3	ENTREPRISE SOUGOURI-NOOMA	19 976 108	19 976 108	19 976 108	(23 571 807)	Néant	Conforme, <sub>1<sup>er</sup></sub>
<b>Attributaire provisoire</b>		<b>Lot 3 : ENTREPRISE SOUGOURINOOMA pour son offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disant pour un montant de dix-neuf millions neuf cent soixante-seize mille cent huit (19 976 108) francs CFA HTVA, soit vingt-trois millions cinq cent soixante-onze mille huit cent sept (23 571 807) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.</b>					
<b>Lot 4 : travaux de construction d'infrastructures scolaires du primaire (bâtiment à 3 salles de classe + bureau + magasin et un bloc de latrines scolaires à 4 postes) à Bilma, au profit de la commune de Tenkodogo (Ressources Propres).</b>							
<b>E=28 000 000 F TTC</b> <b>P=26 418 570</b> <b>M=0,6 E + 0,4 P</b> <b>M= (0,6 x 28 000 000) + (0,4 x 26 418 570) F TTC</b>							

## Résultats provisoires

<b>M=27 367 428 F TTC</b> <b>0,85 x 27 367 428 = 23 262 314 F TTC</b> <b>1,15 x 27 367 428 = 31 472 542 F TTC</b>							
1	DELIMA BTP SARL	22 388 619	-	22 388 619	(26 418 570)	Néant	Conforme 1 <sup>er</sup>
<b>Attributaire provisoire</b>		<b>Lot 4 : DELIMA BTP Sarl pour son offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disant pour un montant de vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille six cent dix-neuf (22 388 619) francs CFA HTVA, soit vingt-six millions quatre cent dix-huit mille cinq cent soixante-dix (26 418 570) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.</b>					

### REGION DU NORD

Demande de prix N°2022-03/RNRD/PZDM/CTUG/SG du 02 novembre 2022 pour divers travaux au profit de la commune de Tougo. Financement : - Lot 1 : Budget Communal + fonds minier ; - Lot 2 : Fonds minier ; - Lot 3, 4 et 5 : Budget Communal Publication : Quotidien n°3486 du vendredi 11 novembre 2022 - Nombre de soumissionnaires : trois (03) Date d'ouverture et de délibération : Lundi 21 novembre 2022 Référence de la convocation de la CCAM : Lettre N°2022 -03/RNRD/PZDM/CTUG /MTUG/SG/CCAM du 16 novembre 2022							
N°	SOUSSIONNAIRES	MONTANT LU HTVA	MONTANT LU TTC	MONTANT CORRIGE HTVA	MONTANT CORRIGE TTC	OBSERVATIONS	CLASSEMENT
<b>Lot 1 : Travaux de construction d'une salle de classe à l'école primaire publique de Nougou,</b>							
01	AFRICA VISION	6 612 250	-	-	-	Conforme	1er
<b>Lot 2 : Réfection de deux salles de classe au lycée départemental de Tougo</b>							
01	ECCGF	6 580 460	-	-	-	<b>Non Conforme</b> -Agrément technique non légalisé, date illisible ; -Garantie de soumission non fournie ; -Personnel et matériel non fournis ; -Pièces administratives non fournies dans les délais requis	<b>Non classé</b>
<b>Lot 3 : Travaux de construction d'une latrine à trois postes au CEG de Rikiba</b>							
01	AFRICA VISION	3 080 300	-	-	-	Conforme	1er
02	SETBHY	3 186 130	-	-	-	<b>Non Conforme</b> -Véhicule de livraison, bétonnière et la mise à disposition du camion benne non fournis ; -Facture du matériel non légalisée ; -Pièces administratives non fournies dans les délais requis	<b>Non classé</b>
<b>Lot 4 : Travaux de construction d'une latrine à trois postes au profit de la commune de Tougo</b>							
01	AFRICA VISION	3 943 820	-	-	-	Conforme	1er
02	SETBHY	3 186 130	-	-	-	<b>Non Conforme</b> -Véhicule de livraison, bétonnière et la mise à disposition du camion benne non fournis ; -Facture du matériel non légalisée ; -Pièces administratives non fournies dans les délais requis	<b>Non classé</b>
<b>Lot 5 : Travaux de réfection du hangar de la mairie de Tougo : Absence de soumissionnaire</b>							
<b>Attributaires provisoires :</b> - lot 1 : AFRICA VISION pour un montant de six millions six cent douze mille deux cent cinquante (6 612 250) FCFA HTVA avec un délai d'exécution de quarante (40) jours ; - lot 2 : Infructueux pour absence d'offre technique conforme ; -lot 3 : AFRICA VISION pour un montant de trois millions quatre-vingt mille trois cent (3 080 300) FCFA HTVA avec un délai d'exécution de quarante (40) jours ; -lot 4 : AFRICA VISION pour un montant de trois millions neuf cent quarante-trois mille huit cent vingt (3 943 820) FCFA HTVA avec un délai d'exécution de quarante (40) jours ; -lot 5 : Infructueux pour absence de soumissionnaire.							

## Résultats provisoires

### REGION DES HAUTS BASSINS

AAOOA N° 2022-003/RHBS/PTUY/CHND/SG/PRM pour les travaux d'infrastructures hydrauliques, des feux tricolores et des incinérateurs dans la commune de Houde.

.-Financement : budget communal(Fond Minier de développement Local ) ; gestion 2022.

-Publication de l'avis : Revue des marchés publics n° 3475 du jeudi 27 octobre 2022

-Convocation de la CCAM : N°2022-005/RHBS/PTUY/CHND/SG/PRM du vendredi 10 novembre

.-Date délibération : lundi 14 novembre 2022.

- Nombre de plis reçus :

-lot 1 : cinq (05) plis

- lot 2 : quatre (04) plis

-lot 3 : trois(03) plis et lot 4 un(01) plis

N° d'ordre	Soumissionnaires	lot	MONTANT HTVA		MONTANT TTC		Rang	Observations
			Montant lu à l'ouverture	Montant corrigé	Montant lu à l'ouverture	Montant corrigé		
<b>-Lot 1 : Réalisation de trois (03) postes d'eau autonomes dans les écoles primaires de Lokihoun ; BotiohoB , et au bloc des écoles B &amp; E ;</b>								
01	E RT	Lot 1	37 140 000	37 140 000	43 825 200		Non classé	NON CONFORME : offre hors enveloppe en TTC
02	K G PRES		26 624 928	29 324 928	31 417 415	34 603 415	1 <sup>er</sup>	CONFORME : erreur du sous total I. (1 000 000 au lieu de 100 000)
03	2SI		30 765 000		36 302 700		2 <sup>ème</sup>	CONFORME
04	BELEMYIDA SA		25 680 000	217 830 000	30 302 400	257 039 400	Non classé	NON CONFORME : offre hors enveloppe Item I.7 : erreur de quantité 100 au lieu de 1.
05	SO MOUF Sarl		26 415 000		31 169 700		Non classé	NON CONFORME : Offre anormalement basse car inférieure à 0.85M(31 242 480) en TTC
<b>-Lot 2 : Réalisation de quatre postes d'eau autonome sur chacun des sites suivants : CSPS de Kari, secteur 2 ,Boutoni et Bouahoun.</b>								
01	E RT	Lot 2	49 520 000		58 433 600		Non classé	NON CONFORME : offre hors enveloppe en TTC
02	K G PRES		35 499 904	39 099 904	41 889 887	46 137 887	1 <sup>er</sup>	CONFORME : erreur du sous total I. (1 000 000 au lieu de 100 000)
03	2SI		41 020 000		48 403 600		2 <sup>ème</sup>	CONFORME
04	BELEMYIDA SA		34 240 000	290 440 000	40 403 200	394 998 400	Non classé	NON CONFORME : offre hors enveloppe Item II.7 : erreur de quantité 100 au lieu de 1.
<b>-Lot 3 : Acquisition et installation de feux tricolores solaires sur deux (02) carrefours ;</b>								
01	TRIMER Group Sarl	Lot 3	15 960 000		18 832 800		Non classé	NON CONFORME : le soumissionnaire n'a pas fourni les reçus d'achat des : polytank, multimètre, machine de fonçage.
02	INGENIOUS CITY		17 536 000		20 692 480		Non classé	NON CONFORME : absence de la garantie de soumission.
03	ACOM CITY		18 565 000		18 902 050		1 <sup>er</sup>	Conforme

## Résultats provisoires

<b>-Lot 4 : Construction de quatre (04) incinérateurs sur les sites suivants : CSPS urbain ; CSPS de Kari ; CSPS de Boho-Kari et au CSPS de Bouéré .</b>											
01	E.LO.CO inter	Lot 4	2 187 840		2 581 651					<b>1er</b>	<b>Conforme</b>
<b>-Lot 1: KGPRES</b> Pour un montant HTVA de vingt-neuf millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-huit(29 324 928) FCFA et en TTC de trente-quatre millions six cent trois mille quatre cent quinze ( 34 603 415 ) FCFA avec un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours. <b>-Lot 2:KGPRES</b> pour un montant HTVA de trente-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre deux cent soixante-cinq mille (39 099 904) FCFA en TTC de quarante-six millions cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-sept (46 137 887) FCFA avec un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours. <b>-Lot 3:ACOM CITY</b> pour un montant HTVA de dix-huit millions cinq cent soixante-cinq mille (18 565 000) FCFA en TTC de dix-huit millions neuf cent deux mille cinquante (18 902 050) FCFA avec un délai d'exécution de trente (30)) jours. <b>-Lot 4:E. LO.CO INTER</b> pour un montant HTVA de deux millions cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante (2 187 840) FCFA en avec un délai d'exécution de trente (30) jours.											

**Synthèse de la demande de prix n° 2022-09/CB/M/CAB/DMP/SCP** du 27 décembre 2022 pour la fourniture de pause-café et pause-déjeuner au profit de la Mairie de Bobo-Dioulasso ; **Avis publié dans la revue des marchés publics** : quotidien n° 3527 du lundi 09 janvier 2023  
**Référence de la convocation des membres de la Commission d'Attribution des Marchés** : Lettre n° 2023-0002/CB/M/ CAB/DMP/SCP du 13 janvier 2023 ; **Nombre de lots** : Deux (02) ; **Nombre de plis** : six (06) ; **Financement** : Budget Communal, Gestion 2023

Soumissionnaire	Montant lu en francs CFA				Montant corrigé en francs CFA				Observations
	Minimum		Maximum		Minimum		Maximum		
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
<b>Lot n° 1 : Fourniture de pause-café et pause-déjeuner lors des sessions de la Délégation Spéciale de la Commune de Bobo-Dioulasso</b>									
Z. E. Multi Service	7 670 500	-	11 500 000	-	7 670 500	-	11 500 000	-	<b>Conforme : 3<sup>ème</sup></b>
Golden R	7 276 970	8 004 667	10 910 000	12 001 000	7 276 970	8 004 667	10 910 000	12 001 000	<b>Conforme : 2<sup>ème</sup></b>
Prestige Resto	6 670 000	7 337 000	10 000 000	11 000 000	6 670 000	7 337 000	10 000 000	11 000 000	<b>Non conforme :</b>  Offre anormalement base 0,85 M = 11 795 291 francs CFA TTC ; 1,15 M = 15 958 335 francs CFA TTC
CROSSROADS Café	8 537 600	-	12 800 000	-	8 537 600	-	12 800 000	-	<b>Conforme : 4<sup>ème</sup></b>
NaMuSer	7 198 264	7 918 090	10 792 000	11 871 200	7 198 264	7 918 090	10 792 000	11 871 200	<b>Conforme : 1<sup>er</sup></b>
Karel Travels Excursions Sarl	7 003 500	-	10 500 000	-	7 003 500	-	10 500 000	-	<b>Non conforme :</b>  Offre anormalement base 0,85 M = 11 795 291 francs CFA TTC ; 1,15 M = 15 958 335 francs CFA TTC

**Attributaire** : Nado Multi Service (NaMuSer) pour son offre d'un montant toutes taxes comprises en minimum sept millions neuf cent dix-huit mille quatre-vingt-dix (7 918 090) francs CFA et en maximum onze millions huit cent soixante-onze mille deux cents (11 871 200) francs CFA avec un délai de livraison d'un (01) an gestion budgétaire 2023 et sept (07) jours par commande et un délai d'engagement de soixante (60) jours

<b>Lot n° 2 : Fourniture de pause-café et pause-déjeuner lors des différentes réunions de la Mairie de Bobo-Dioulasso</b>									
Z. E. Multi Service	8 004 000	-	12 000 000	-	8 004 000	-	12 000 000	-	<b>Conforme : 3<sup>ème</sup></b>
Golden R	7 190 260	7 909 286	10 780 000	11 858 000	7 190 260	7 909 286	10 780 000	11 858 000	<b>Conforme : 1<sup>er</sup></b>
Prestige Resto	6 536 600	7 190 260	9 800 000	10 780 000	6 536 600	7 190 260	9 800 000	10 780 000	<b>Non conforme :</b>  Offre anormalement base 0,85 M = 11 822 344 francs CFA TTC ; 1,15 M = 15 994 936 francs CFA TTC
CROSSROADS Café	8 270 800	-	12 400 000	-	8 270 800	-	12 400 000	-	<b>Conforme : 4<sup>ème</sup></b>
NaMuSer	7 203 600	7 923 960	10 800 000	11 880 000	7 203 600	7 923 960	10 800 000	11 880 000	<b>Conforme : 2<sup>ème</sup></b>

**Attributaire** : Golden Restaurant (Golden R) pour son offre d'un montant toutes taxes comprises en minimum sept millions neuf cent neuf mille deux cent quatre-vingt-six (7 909 286) francs CFA et en maximum onze millions huit cent cinquante-huit mille (11 858 000) francs CFA avec un délai de livraison d'un (01) an gestion budgétaire 2023 et sept (07) jours par commande et un délai d'engagement de soixante (60) jours.

## Résultats provisoires

### REGION DES HAUTS-BASSINS

Demande de prix N°2022-006/ENAF/DG/PRM du 06/12/2023 relatif aux prestations de service de nettoyage des locaux au profit de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAF de Matourkou) ;  
 Financement : Budget de l'ENAF de Matourkou, gestion 2023 ;  
 Avis publié dans la revue des marchés publics N°3521 du vendredi 30 décembre 2022-Page 42 ;  
 Date d'ouverture : - 9/01/2023– Nombre de plis reçus : sept (07) ;  
 Lettre de convocation CAM N°2023-002/ENAF/DG/PRM du 5/01/2023.

N°	Nom des soumissionnaires	Montant de la soumission lu en F CFA				Montant de la soumission corrigé en F CFA				Observations
		Minimum		Maximum		Minimum		Maximum		
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
1	BKS TRADING & BUSINESS NEW	1 410 250	1 664 095	16 923 000	19 969 140	1 432 750	1 690 645	17 193 000	20 287 740	Classé : 2 <sup>e</sup> Omission de multiplication à l'item 11 : -Quantité x prix unitaire x 1 mois : 4500 x 5 x 1 = 22 500 ; -Quantité x prix unitaire x 12 mois : 4500 x 5 x 12 = 270 000 -Taux de variation : +1,60%
2	LES FEMMES BATTANTES	-	1 635 893	-	19 630 716	-	1 635 893	-	19 630 716	Non classé : Offre anormalement basse -borne inf. :19 645 954 -borne sup. : 26 579 820
3	DI. WA-BTP	-	1 746 931	-	20 963 172	-	1 746 931	-	20 963 172	Classé : 3 <sup>e</sup>
4	BARAKO TRADING	1 402 710	-	16 832 520	-	1 402 710	-	16 832 520	-	Classé : 1 <sup>er</sup>
5	YAM ZANGA SERVICES	1 576 250	-	18 915 000	-	1 576 250	-	18 915 000	-	Classé : 4 <sup>e</sup>
6	BASYIRE SERVICES	1 378 200	-	16 538 400	-	1 378 200	-	16 538 400	-	Non classé : Offre anormalement basse -borne inf. :19 645 954 -borne sup. : 26 579 820
7	GROUP SIAMAS AFRIQ	1 369 810	-	16 437 720	-	1 369 810	-	16 437 720	-	Non classé : Offre anormalement basse -borne inf. :19 645 954 TTC -borne sup. : 26 579 820 TTC

**Attributaire : BARAKO TRADING pour un montant :**

**-minimum de : un million quatre cent quatre vingt neuf mille cent dix (1 489 110) F CFA avec une augmentation de 6,16% pour la prise en charge de la superficie de deux (02) agora de type amphithéâtre ;**

**- maximum hors taxes de dix sept millions huit cent soixante neuf mille trois cent vingt (17 869 320) F CFA avec un délai de validité, d'un (01) an, gestion budgétaire 2023 et un délai d'exécution des commandes de trente (30) jours**

## Résultats provisoires

### REGION DU PLATEAU CENTRAL

Appel d'Offre Ouvert Accélééré N° 2022-007/RPCL/PGNZ/CBDRY/M/PRM du 11/10/2022 portant travaux de normalisation et d'absorption d'écoles sous pailote au profit de la commune de Boudry.

- Lot 1 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Tallé,
- Lot 2 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Tanwaka,
- Lot 3 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Sanbin de Tanlouka,
- Lot 4 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Ouayalgui V8,
- Lot 5 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Mankarga V4,
- Lot 6 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Nabinkinsma,
- Lot 7 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Kindinguidin,
- Lot 8 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Boena B,
- Lot 9 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Ouayalgui V6
- Lot 10 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Waongtenga

Financement : FMDL, gestion 2022. Publication de l'avis : Quotidien des marchés publics N° 3470 du jeudi 20 Octobre 2022. Convocation de la CCAM : N°2022-07/ RPCL/PGNZ/CBDRY/M/PRM du 28 octobre 2022. Nombre de pli reçu dans le délai : Lot 1 : cinq (05) plis-Lot 2 : cinq (05) plis-Lot 3 : six (06) plis-Lot 4 : sept (07) plis- Lot 5 : cinq (05) plis -Lot 6 : six (06) plis - Lot 7 : six (06) plis - Lot 8 : six (06) plis Lot 9 : neuf (09) plis Lot 10 : cinq (05) plis Nombre de pli reçu hors délai :zéro (00) pli - Date d'ouverture des plis : 04 novembre 2022.

Date de délibération : 19 décembre 2022.

LOT 1 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=28.903.716 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.561.486 ; M= 31.597.504 d'où 0,85M= 26.857.879 ; 1,15M = 36.337.130.

LOT 2 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=27.993.607 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.197.443 ; M= 31.233.461 d'où 0,85M= 26.548.442 ; 1,15M = 35.918.480.

LOT 3 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=31.309.234 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 12.523.694 ; M= 32.599.711 d'où 0,85M= 27.675.755 ; 1,15M = 37.443.668.

LOT 4 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=29.609.484 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.843.793 ; M= 31.879.811 d'où 0,85M= 27.097.840 ; 1,15M = 36.661.783.

LOT 5 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=28.337.247 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.334.899 ; M= 31.370.917 d'où 0,85M= 26.665.279 ; 1,15M = 36.076.554.

LOT 6 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=29.659.013 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.863.605 ; M= 31.899.623 d'où 0,85M= 27.114.680 ; 1,15M = 36.684.567.

LOT 7 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=29.743.638 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.897.455 ; M= 31.933.473 d'où 0,85M= 27.143.452 ; 1,15M = 36.723.494.

LOT 8 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=29.418.649 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.767.460 ; M= 31.803.477 d'où 0,85M= 27.032.956 ; 1,15M = 36.573.999.

LOT 9 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=27.488.725 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 10.995.490 ; M= 31.031.508 d'où 0,85M= 26.376.782 ; 1,15M = 35.686.234.

LOT 10 :\_M=0,6E+0,4P avec E = 33.393.363 ; P=27.770.479 ; 0,6E = 20.036.018 ; 0,4P = 11.108.192 ; M= 31.144.209 d'où 0,85M= 26.472.578 ; 1,15M = 35.815.841.

Toute offre financière inférieure à 0.85M est déclarée anormalement basse  
Toute offre financière supérieure à 1.15M est déclarée anormalement élevée  
(NB : toutes les offres sont évaluées sur la base de TTC)

N°	Soumissionnaires	LOT	MONTANT LU		MONTANT CORRIGE		OBSERVATIONS
			HTVA	TTC	HTVA	TTC	
<b>Lot 1 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Tallé</b>							
01	WEND SONGDA SERVICES	Lot 1	28.259.330	33 346 009	28.259.330	33 346 009	CONFORME : 5 <sup>ème</sup>
02	SOJOMA	Lot 1	23 987 845	28.305.657	23 987 845	28.305.657	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
03	ENTREPRISE WEND YAM ZEF	Lot 1	23.450.390	27.671.460	23.450.390	27.671.460	CONFORME : 3 <sup>ème</sup>
04	SOCIETE GENERALE DU KADIOGO	Lot 1	23.394.385	27.605.374	23.394.385	27.605.374	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
05	ETP	Lot 1	23.277.724	-	23.381.424	-	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item V.5.1 : lire et prendre en compte 320.964 en lettre au lieu de 217.264 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires
<b>Lot 2 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Tanwaka</b>							
01	EBO/OA	Lot 2	25.493.372	30.082.179	23.597.372	27.844.899	CONFORME : 2 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de sommation au sous total VI : lire 515.020 et non 2.411.020
02	BUILDING BUSINESS INTERNATIONAL SARL	Lot 2	22.495.236	-	22.495.236	-	NON CONFORME Offre financière anormalement basse
03	SOCIETE GENERALE DU KADIOGO	Lot 2	24.178.145	28.530.211	24.178.145	28.530.211	CONFORME : 3 <sup>ème</sup>
04	SO.GEC.COB	Lot 2	25.433.278	-	25.433.278	-	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
05	ENTREPRISE S.B. CONSTRUCTION	Lot 2	22.912.950	27.037.281	22.912.950	27.037.281	CONFORME : 1 <sup>er</sup>
<b>Lot 3 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Sanbin de Tanlouka,</b>							
01	STP /CG	Lot 3	28 300 843	-	28.303.236	-	CONFORME : 4 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de sommation du total général HTVA, l'entreprise est exonérée de la TVA.



## Résultats provisoires

02	SOJOMA	Lot 3	26 043 780	30 731 660	26 043 780	30 731 660	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
03	SOTIN SARL	Lot 3	-	27.893.849	23.688.855	27.952.849	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item VIII.8.2 : lire 388,34 et non 338,34.
04	SOCIETE GENERALE DU KADIOGO	Lot 3	26.790.370	31.612.637	26.790.370	31.612.637	CONFORME : 3 <sup>ème</sup>
05	2CD	Lot 3	21.210.828	-	22.778.213	-	Offre financière anormalement basse Offre financière corrigée -erreur de sommation au sous total I : lire 1.725.200 et non 1.225.200. - erreur de quantité à l'item III.3.4 : lire 4,46 et non 1,36 -item VII.7.3 : 1X100.000=100.000 et non vide.
06	AG.I.T	Lot 3	29.170.192	-	31.695.043	-	CONFORME : 5 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item II.2.6 : lire et prendre en compte 85.000 en lettre au lieu de 80.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires. -erreur à l'item III.3.3 ; III.3.4 et III.3.5 : lire et prendre en compte respectivement 100.000 ; 30.000 et 20.000 en lettre au lieu de 75.000 ; 20.000 et 5.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires. -item IV.4.4 : 12X1.800=21.600 et non 21.000 -item IV.4.5 : la quantité est 394,8 et non 394,94 -erreur à l'item V.5.1 ; V.5.2 et V.5.4 : lire et prendre en compte respectivement 200.000 ; 500.000 et 1.500 en lettre au lieu de 500.000 ; 1.500 et 1.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires. -Item VII.7.7 sauté donc application du point 14.1 des instructions aux candidats conformément au DAO.
07	BASSIBIRI SARL	Lot 3	27.785.826	32.787274	-	-	Non classé NB : soumissionné pour le DAO 5 lot 3 et pli ouvert à l'ouverture du DAO 7 lot 3 au lieu de DAO 5 lot 3 donc à ne pas classé ici.
<b>Lot 4 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Ouayalgui V8,</b>							
01	STP /CG	Lot 4	28 059 963	-	28.062.356	-	CONFORME : 6 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de sommation du total général HTVA, l'entreprise est exonérée de la TVA.
02	SOJOMA	Lot 4	24 159 285	28 507 956	23 720 645	27 990 361	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item II.2.3 : lire et prendre en compte 80.000 en lettre au lieu de 90.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
03	SOCIETE GENERALE DU KADIOGO	Lot 4	26.790.370	31.612.637	26.790.370	31.612.637	CONFORME : 5 <sup>ème</sup>
04	ENTREPRISE S. BIKIENGA ET FRERES/BTP	Lot 4	-	31.250.521	26.358.492	31.103.021	CONFORME : 4 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item VI.6.2, VII.7.3 : lire et prendre en compte respectivement 15.000 et 70.000 en lettre au lieu de 150.000 et 60.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
05	C.A.D SARL	Lot 4	-	28.447.944	24.106.807	28.446.032	CONFORME : 3 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item II.2.7 : lire 91,58 et non 91,85.
06	E.O.F.F	Lot 4	22.881.722	27.000.432	22.881.722	27.000.432	Offre financière anormalement basse
07	ACMG BTPS SARL	Lot 4	23.729.087	28.000.322	23.729.087	28.000.322	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
<b>Lot 5 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Mankarga V4</b>							
01	SOJOMA	Lot 5	26 831 725	31 661 436	26 831 725	31 661 436	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
02	ECBL	Lot 5	22.554.310	-	22.364.770	-	Offre financière anormalement basse -erreur à l'item II.2.1 : lire et prendre en compte 6.000 en lettre au lieu de 60.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
03	EBO/OA	Lot 5	25.493.372	30.082.179	23.161.342	27.330.384	CONFORME : 2 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item III.3.1 : lire et prendre en compte 3.000 en lettre au lieu de 4.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires -Erreur de sommation au sous total VI : lire 515.020 et non 2.411.020
04	ESIBF	Lot 5	24.625.215	29.057.754	24.625.215	29.057.754	CONFORME : 3 <sup>ème</sup>

## Résultats provisoires

05	E.BA.SY.F	Lot 5	-	23.952.002	23.090.028	27.246.233	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée Discordance entre le montant de la lettre de soumission et le devis.
	BASSIBIRI SARL	Lot 5	31.116.366	36.717.311	-	-	Non classé NB : soumissionné pour le DAO 5 lot 5 et pli ouvert à l'ouverture du DAO 7 lot 5 au lieu de DAO 5 lot 5 donc à ne pas classé ici.
<b>Lot 6 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Nabinkinsma</b>							
01	STP /CG	Lot 6	27 944 123	-	27.946.516	-	CONFORME : 6 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de sommation du total général HTVA, l'entreprise est exonérée de la TVA.
02	SO.GE.BA.C	Lot 6	24 278 320	-	23.178.229	-	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item IV.4.2 : lire et prendre en compte 4.692 en lettre au lieu de 9.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
03	SETBHY SARL	Lot 6	25.506.162	-	25.506.162	-	CONFORME : 5 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item II.2.1 ; VIII.2.2 ; VIII.2.3 et VIII.2.4 : lire et prendre en compte respectivement 120.000 ; 2.000 ; 2.000 et 2.000 en lettre au lieu de 50.000 ; 2.500 ; 2.500 et 2.500 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
04	GROUPE BURKINA SERVICES INTERNATIONAL	Lot 6	25.582.895	30.187.816	25.269.760	29.818.317	CONFORME : 4 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item VIII.8.4 : lire 43,2 et non 155,85. - l'item VIII.8.5 n'existe pas dans le devis du DAO.
05	BELEMYIDA SA	Lot 6	-	28.293.870	24.697.856	29.143.470	CONFORME : 3 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item VII.7.5 : lire 7 et non 1.
06	C.A.D SARL	Lot 6	-	27.900.955	23.643.527	27.899.362	CONFORME : 2 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item II.2.7 : lire 91,58 et non 91,85.
<b>Lot 7 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Kindinguindin</b>							
01	STP /CG	Lot 7	27 825 683	-	27.828.076	-	CONFORME : 6 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de sommation du total général HTVA, l'entreprise est exonérée de la TVA.
02	SOJOMA	Lot 7	27 526 700	32 481 506	27 526 700	32 481 506	CONFORME : 5 <sup>ème</sup>
03	E2C	Lot 7	23 125 620	-	23 125 620	-	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
04	2CD	Lot 7	23.012.180	-	24.917.620	-	CONFORME : 4 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur de sommation au sous total I : lire 1.725.200 et non 1.225.200. - erreur de quantité à l'item III.3.4 : lire 4,46 et non 1,36 -item VII.7.3 : 1X100.000=100.000 et non vide.
05	BLOC-S SARL	Lot 7	-	23.928.735	23.106.675	27.265.877	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item III.3.1 : lire et prendre en compte 3.000 en lettre au lieu de 5.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires -Erreur de quantité à l'item VIII.8.2 : lire 388,34 et non 338,34.
06	E.B.N	Lot 7	24.933.945	-	24.734.145	-	CONFORME : 3 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item I.1.1 : lire et prendre en compte 200 en lettre au lieu de 200.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
<b>Lot 8 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Boena B,</b>							
01	STP /CG	Lot 8	27 712 243	-	27.714.636	-	CONFORME : 5 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de sommation du total général HTVA, l'entreprise est exonérée de la TVA.
02	SAHA CONSTRUCTION	Lot 8	22 965 931	-	22 965 931	-	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
03	GESER-FA SARL	Lot 8	23.205.182	-	22.965.874	-	CONFORME : 1 <sup>er</sup> Offre financière anormalement basse Offre financière corrigée -erreur à l'item I.1.3 : lire et prendre en compte 277.200 en lettre au lieu de 100.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires. -Erreur de multiplication :

## Résultats provisoires

							*item VII.7.7 : 1X50.000=50.000 et non 500 *item VIII.8.1 : 388,34X500=194.170 et non 660.178
04	GRUPE PAKOULI SERVICES	Lot 8	-	27.385.768	-	27.385.768	CONFORME : 3 <sup>ème</sup>
05	E.O.F.F	Lot 8	23.729.390	28.000.680	23.729.390	28.000.680	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
06	ERAU-SERVICES SARL	Lot 8	-	32.014.005	29.002.243	34.222.647	CONFORME : 6 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -erreur à l'item II.2.4 : lire et prendre en compte 70.000 en lettre au lieu de 7.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
<b>Lot 9 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Ouayalgui V6</b>							
01	MAPA SERVICES SARL	Lot 9	23 938 938	28 247 947	23.982.138	28.298.923	CONFORME : 7 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de multiplication : -item VII.7.4 : 9X64.800=583.200 et non 453.600 -item VII.7.5 : 7X64.800=453.600 et non 64.800
02	SOJOMA	LOT9	23.987.845	28 305 657	23.987.845	28 305 657	CONFORME : 8 <sup>ème</sup>
03	ECBL	Lot 9	21.230.780	-	22.630.780	-	CONFORME : 1 <sup>er</sup> -erreur à l'item I.1.1 : lire et prendre en compte 2.000.000 en lettre au lieu de 1.000.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires. -erreur à l'item V.5.1 : lire et prendre en compte 500.000 en lettre au lieu de 100.000 en chiffre au niveau du bordereau des prix unitaires.
04	SOTIN SARL	Lot 9	-	26.711.277	22.686.675	26.770.277	CONFORME : 2 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item VIII.8.2 : lire 388,34 et non 338,34.
05	C.A.D SARL	Lot 9	-	26.870.343	22.770.127	26.868.750	CONFORME : 3 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée -Erreur de quantité à l'item VIII.8.2 : lire 91,58 et non 91,85.
06	E.CO.ZO.F	Lot 9	23.125.620	27.288.232	23.125.620	27.288.232	CONFORME : 6 <sup>ème</sup>
07	ACMG BTPS SARL	Lot 9	22.881.648	27.000.345	22.881.648	27.000.345	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
08	ESIBF	Lot 9	24.504.948	28.915.839	24.504.948	28.915.839	CONFORME : 9 <sup>ème</sup>
09	E.BA.SY.F	Lot 9	-	23.952.002	23.090.028	27.246.233	CONFORME : 5 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Discordance entre le montant de la lettre de soumission et le devis.
<b>Lot 10 : Travaux de construction de trois(03) salles de classe+Bureau+Magasin à Waongtenga</b>							
01	MAPA SERVICES SARL	Lot 10	23 938 938	28 247 947	23.982.138	28.298.923	CONFORME : 3 <sup>ème</sup> Offre financière corrigée Erreur de multiplication : -item VII.7.4 : 9X64.800=583.200 et non 453.600 -item VII.7.5 : 7X64.800=453.600 et non 64.800
02	E2C	Lot 10	23 125 620	-	23 125 620	-	CONFORME : 1 <sup>ER</sup>
03	FASO CONSULT PLUS SARL	Lot 10	24 822 578	-	24 822 578	-	CONFORME : 4 <sup>ème</sup>
04	ENTREPRISE WEND YAM ZEF	Lot 10	23.450.390	27.671.460	23.450.390	27.671.460	CONFORME : 2 <sup>ème</sup>
05	ENTREPRISE S.B. CONSTRUCTION	Lot 10	-	26.303.138	-	26.303.138	Offre financière anormalement basse
<b>Attributaire provisoire LOT 1</b>		<b>ETP pour un montant HTVA de : vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-quatre (23.381.424) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 2</b>		<b>ENTREPRISE S.B. CONSTRUCTION pour un montant TTC de : vingt-sept millions trente-sept mille deux cent quatre-vingt-un (27.037.281) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 3</b>		<b>SOTIN SARL pour un montant TTC de : vingt-sept millions neuf cent cinquante-deux mille huit cent quarante-neuf (27.952.849) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 4</b>		<b>SOJOMA pour un montant TTC de : vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante un (27 990 361) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 5</b>		<b>E.BA.SY.F pour un montant TTC de : vingt-sept millions deux cent quarante-six mille deux cent trente-trois (27.246.233) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 6</b>		<b>SO.GE.BA.C pour un montant HTVA de : vingt-trois millions cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-neuf (23.178.229) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 7</b>		<b>BLOC-S SARL pour un montant HTVA de : vingt-trois millions cent six mille six cent soixante-quinze (23.106.675) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 8</b>		<b>GESER-FA SARL pour un montant HTVA de : vingt-deux millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quatorze (22.965.874) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 9</b>		<b>ECBL pour un montant HTVA de : vingt-deux millions six cent trente mille sept cent quatre-vingt (22.630.780) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					
<b>Attributaire provisoire LOT 10</b>		<b>E2C pour un montant HTVA de : vingt-trois millions cent vingt-cinq mille six cent vingt (23 125 620) FRANCS CFA avec un délai d'exécution de 90 jours.</b>					

## Résultats provisoires

### CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE ZINIARÉ

**SYNTHÈSE RECTIFICATIVE DES RESULTATS (publiés dans le quotidien n° 3528 du mardi 10 janvier 2023) DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE A COMMANDES N° 2022-005/MSHP/SG/CHR-Z/DG/PRM POUR LA PRESTATION DU SERVICE D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE AU PROFIT DU CHR DE ZINIARÉ SUITE AU RECOURS AUPRES DE L'ARCOP DE L'ENTREPRISE ENAF EN DATE DU 16/01/2023 SUR LE LOT 2**

EXTRAIT DE DECISION N°2023-L0027/ARCOP/ORD du 18/01/2023

Financement : Budget CHR Ziniaré, gestion 2023

Lot 2: Prestation du service d'entretien et de gestion des espaces verts au profit du CHR de Ziniaré ;

Publication de l'avis : Quotidien N° 3500 du jeudi 1er décembre 2022

Date d'ouverture : 19 décembre 2022- Date de délibération : 04 janvier 2023- Date de réexamen : 19 janvier 2023

Nombre de plis reçus : lot 2 : 15

Lot		Montant prévisionnel TTC	Moyenne des offres (P)	Moyenne pondérée (M)	Seuil inférieur (0,85M)	Seuil supérieur (1,15M)
<b>Lot 2</b>		<b>8 000 000</b>	<b>6 422 659</b>	<b>7 369 064</b>	<b>6 263 704</b>	<b>8 474 423</b>
Lot		Montants en F CFA		Observations générales	Classement	
	Soumissionnaire	Lus	Corrigé			
Lot 2	2 BE	Min : 2 130 505 HTVA Max : 6 408 305 HTVA	Néant	Non conforme : CV des contrôleurs GORO Mariam et TIBI Arouna non signés.	Néant	
	SOFAC	Min : 1 628 460 HTVA Max : 4 898 500 HTVA	Min : 1 620 960 HTVA Max : 4 876 000 HTVA  Min : 1 921 582,8 TTC Max : 5 753 680 TTC	Non conforme : - Correction des quantités de l'item 3 : quantité minimum 100 au lieu de 200 et quantité maximum 300 au lieu de 600. - Non conforme Offre anormalement basse : montant maximum TTC inférieur au seuil minimal de 6 263 704.	Néant	
	BBA	Min : 2 491 157 TTC Max : 7 496 009 TTC	Min : 2 491 157 TTC Max : 7 496 009 TTC	Non conforme : Absence de toutes les pièces administratives conformément à la lettre n°2022-014/MSHP/SG/CHR-Z/DG/PRM du 19 décembre 2022 pour complément de pièces administratives au plus tard le 22/12/2022 à 16 h 00 mn.	Néant	
	NITRAM SARL	Min : 2 203 554 ,70 TTC Max : 6 676 440 TTC	Min : 2 203 554 ,70 TTC Max : 6 676 440 TTC	Conforme pour l'essentiel	3 <sup>e</sup>	
	EWK	Min : 1 456 946 TTC Max : 4 383 110 TTC	Néant	Non conforme : - Absence d'expérience dans le domaine d'entretien des espaces verts et des jardins pour le contrôleur DA moussa Sida, le chef d'équipe KABORE W. Adèle. - Absence de toutes les pièces administratives conformément à la lettre n°2022-014/MSHP/SG/CHR-Z/DG/PRM du 19 décembre 2022 pour complément de pièces administratives au plus tard le 22/12/2022 à 16 h 00 mn.	Néant	
	CEN	Min : 2 090 234 TTC Max : 6 473 516 TTC	Néant	Non conforme : pour le contrôleur SORGHO Rémi, absence d'expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des jardins.	Néant	
	ENAF	Min : 2 166 598 TTC Max : 6 715 242 TTC	Min : 2 166 598 TTC Max : 6 715 242 TTC	Conforme pour l'essentiel	2 <sup>e</sup>	
	HORTI AS SERVICE	Min : 2 489 930 HTVA Max : 7 491 690 HTVA	Néant	Non Conforme : Diplôme du chef d'équipe NIADA Idrissa non légalisé.	Néant	
	TGI INTERNATIONAL	Min : 1 756 745 HTVA Max : 5 340 680 HTVA	Min : 2 072 959 TTC Max : 6 302 002 TTC	Conforme pour l'essentiel	1 <sup>er</sup>	
	ETOILE MULTI SERVICES	Min : 1 757 014 HTVA Max : 5 284 244 HTVA	Néant	Non Conforme : Absence d'expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour le contrôleur TAPSOBA P. Hyacinthe et le chef d'équipe KAMA Ebou.	Néant	
	YIKORE	Min : 1 775 380 HTVA	Néant	Non Conforme : Absence	Néant	

## Résultats provisoires

INTERNATIONAL	Max : 5 339 480 HTVA		d'expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour le contrôleur KABORE Emmanuel et le chef d'équipe KOLA Théophile.	
BCS	Min : 2 125 534 TTC Max : 6 394 420 TTC	Néant	Non Conforme : - Absence d'expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour le contrôleur OUEDRAOGO G.M. Nadège et le chef d'équipe KABORE Sid-Paloukdi Rodrigue Médard. - Engrais homologué/fumier organique quantité proposée 100kg au lieu de 200 kg demandé.	Néant
HANY'S SERVICE	Min : 2 351 191TTC Max : 7 064 341 TTC	Min : 2 351 191TTC Max : 7 064 341 TTC	Conforme pour l'essentiel	4 <sup>e</sup>
ESANAD	Min : 1 639 890 TTC Max : 4 950 897 TTC	Néant	Non Conforme : - Offre anormalement basse : montant maximum TTC inférieur au seuil minimal de 6 263 704 - Absence de toutes les pièces administratives conformément à la lettre n°2022-014/MSHP/SG/CHR-Z/DG/PRM du 19 décembre 2022 pour complément de pièces administratives au plus tard le 22/12/2022 à 16 h 00 mn.	Néant
FALIYA SERVICE	Min : 1 709 800 HTVA Max : 5 151 600 HTVA	Néant	Non Conforme : Absence de CV de tout le personnel.	Néant
<b>Attributaire lot 2 :</b> <i>TGI INTERNATIONAL: pour les montants en francs CFA HTVA en minimum et maximum respectivement de un million sept cent cinquante-six mille sept cent quarante-cinq (1 756 745) et de cinq millions trois cent quarante mille six cent quatre-vingt (5 340 680). Le délai d'exécution est du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le contrat et celui des commandes est d'un mois.</i>				

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers

[www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)

# Marchés Publics

## *APPELS D'OFFRES*

### *DES MINISTRES ET INSTITUTIONS MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES*

\* **Marchés de Fournitures et Services courants**

**P. 31 à 33**

\* **Marchés de Prestations Intellectuelles**

**P. 34**

**DG-C.M.E.F.**

# Fournitures et Services courants

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

## Acquisition de fournitures de bureau, d'enveloppes et de consommables informatiques pour l'organisation des examens et concours, session de 2023, au profit de la DGEC.

Appel d'Offres Ouvert Accélééré  
N°2023/004/MENAPLN/SG/DMP du 16 janvier 2023  
Suivant autorisation n°2023-0022/MENAPLN /CAB du 12 Janvier 2023  
Financement : Budget Etat, EXERCICE 2023

Montant prévisionnel : 345 000 000 F CFA TTC, soit :

- 100 000 000 FCFA TTC pour le lot 1 ;
- 100 000 000 F CFA TTC pour le lot 2 ;
- 60 000 000 FCFA TTC pour le lot 3 ;
- 85 000 000 F CFA TTC pour le lot 4.

Cet Avis d'appel d'offres ouvert accéléré fait suite à l'adoption du Plan de Passation des Marchés 2023 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN).

1. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer le programme qualité de l'éducation formelle et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.

2. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes : Acquisition de fournitures de bureau, d'enveloppes et de consommables informatiques pour l'organisation des examens et concours, session de 2023, au profit de la DGEC.

Les acquisitions sont composées de quatre (04) lots définis comme suit :

- Lot 1 : Acquisition de fournitures de bureau pour l'organisation des examens et concours au profit de la DGEC ;
- Lot 2 : Acquisition de rames de papiers pour l'organisation des examens et concours au profit de la DGEC ;
- Lot 3 : Acquisition d'enveloppes pour le conditionnement des sujets des examens et concours au profit de la DGEC ;
- Lot 4 : Acquisition de consommables informatiques pour l'organisation des examens et concours au profit de la DGEC ;

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert Accélééré tel que défini aux articles 53 et suivants du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis à l'Avenue de l'EUROPE dans l'immeuble ALICE situé au Côté Sud de la SONATUR, Tél : (226) 25-33-54-84 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres ouvert accéléré à l'adresse mentionnée ci-après: Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis à l'Avenue de l'EUROPE dans l'immeuble ALICE situé au Côté Sud de la SONATUR, Tél : (226) 25-33-54-84 de 7h30mn à 15h30mn tous les jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont:  
Voir DPAO pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres ouvert accéléré complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA pour chacun des lots 1 et 2, de cinquante mille (50 000) Francs CFA pour chacun des lots 3 et 4 à l'adresse mentionnée ci-après : Régie de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) / Ministère de l'Economie des Finances, et du Plan. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par l'acheminement à domicile localement.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis à l'Avenue de l'EUROPE dans l'immeuble ALICE situé au Côté Sud de la SONATUR, Tél : (226) 25-33-54-84 au plus tard le **13/02/2023 à 9 heures 00 (TU)**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le lot 01, deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le lot 02, un million deux cent mille (1 200 000) Francs CFA pour le lot 03 et un million sept cent mille (1 700 000) Francs CFA pour le lot 04 ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible conformément à l'article 95 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **13/02/2023 à 09 heures** à l'adresse suivante : Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis à l'Avenue de l'EUROPE dans l'immeuble ALICE situé au Côté Sud de la SONATUR, Tél : (226) 25-33-54-84.

**Le Directeur des Marchés Publics.**

**Nicolas SYAN**

### Acquisition de kits d'irrigation goutte à goutte au profit de la Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI)

Avis d'appel d'offres  
N°2023-004F/MARAH/SG/DMP  
Financement : Budget Etat 2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).
2. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer la Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.
3. Le Directeur des marchés publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison de kits d'irrigation goutte à goutte en deux (02) lots distincts et indivisibles répartis comme suit :
  - **Lot 1** : Acquisition de kits d'irrigation goutte à goutte pour 1000 m<sup>2</sup> au profit de la Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI)
  - **Lot 2** : Acquisition de kits d'irrigation goutte à goutte pour 5000 m<sup>2</sup> au profit de la Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI).
4. Le délai d'exécution est de : quatre-vingt-dix (90) jours.
5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 53 et suivants du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la direction des marchés publics du Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI), adresse électronique : [dmpmaah@gmail.com](mailto:dmpmaah@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 40 19 et aux heures suivantes de 7h30 H à 16 du Lundi au jeudi et le vendredi de 7h30 à 16h30.

**6. Les exigences en matière de qualifications sont :**

Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA pour le lot 1 et cinquante mille (50 000) FCFA pour le lot 2 auprès du régisseur de la Direction Générale du contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) du MINEFID Tél : 25 47 20 68

**7. La méthode de paiement sera en espèces.**

8. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé mains à mains au secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 40 19 au plus tard le **28/02/2023 à 9 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :**

- Deux millions (2 000 000) F CFA pour le lot 1;
- Un million Cinq cent mille (1 500 000) F CFA pour le lot 2.

Conformément à l'article 95 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

**Les montants prévisionnels sont :**

- lot 1 : cent dix-sept millions (117 000 000) FCFA TTC
- lot 2 : soixante-dix-huit millions (78 000 000) F CFA TTC

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **28/02/2023 à 9 heures** à l'adresse suivante dans la salle de réunion de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09 ( ).

**Le Directeur des Marchés Publics**

**Souébou BARRY**  
Chevalier de l'ordre du mérite



### Acquisition de tubes PVC d'évacuation au profit Direction Générale des Aménagements Agro-Pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI).

Avis d'appel d'offres  
N°2023-005F/MARAH/SG/DMP  
Financement : Budget Etat 2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).

2. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer les activités de la Direction Générale des Aménagements Agro-Pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.

3. Le Directeur des marchés publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de tubes PVC d'évacuation au profit de la DGADI.

Le délai d'exécution est de : quatre-vingt-dix (90) jours calendaire.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 53 et suivants du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la direction des marchés publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), adresse électronique : [dmpmaah@gmail.com](mailto:dmpmaah@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 40 19 et aux heures suivantes : de 7h30 à 16h00 du Lundi au jeudi et le vendredi de 7h30 à 16h30.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :  
Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA auprès du régisseur de la Direction Générale du contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) du MEFP Tél : 25 47 20 68.

7. La méthode de paiement sera en espèces.

8. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé mains à mains au secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH).

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH).03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 40 19 au plus tard le **28/02/2023, à 9 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) Francs CFA. Conformément à l'article 95 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Le montant prévisionnel est : quatre-vingt-quatre millions cinq cent mille (84 500 000) Francs CFA TTC.

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **28/02/2023, à 9 heures** à l'adresse suivante dans la salle de réunion de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques(MARAH), 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09.

*Le Directeur des Marchés Publics*

**Souébou BARRY**  
Chevalier de l'ordre du mérite

### RECRUTEMENT DE BUREAU D'ÉTUDES POUR LES ÉTUDES D'AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DÉTAILLÉ (APS ET APD) DE 200 HA POUR L'AMÉNAGEMENT DE BAS-FONDS DANS LES RÉGIONS DU CENTRE-SUD ET DU CENTRE-EST AU PROFIT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AMÉNAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION (DGADI)

#### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2023-003M/MARAH/SG/DMP DU 17/01/2023

1. **Publicité.** La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics 2023 du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).

2. **Source de financement.** Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) a inscrit des fonds au titre du budget de l'Etat, gestion 2023 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles pour les études d'avant-projet sommaire et détaillé (APS et APD) de 200 ha pour l'aménagement de bas-fonds dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Est au profit de la Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI).

3. **Description des prestations.** Les services comprennent les études APS et APD de 200 ha de bas-fond. Les prestations sont en deux (02) lots comme suit :

**Lot 1 :** Études d'avant-projet sommaire et détaillé (APS et APD) de 100 ha pour l'aménagement de bas-fonds dans la région du Centre-Sud au profit de la Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI) ;

**Lot 2 :** Études d'avant-projet sommaire et détaillé (APS et APD) de 100 ha pour l'aménagement de bas-fonds dans la région du Centre-Est au profit de la Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI).

Le délai d'exécution pour la mission est de quatre (04) mois pour chaque lot.

4. **Critères d'évaluation.** Les candidats (bureaux d'études) agréés intéressés (agrément EB minimum) sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

5. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du décret N° 2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :

- Le domaine des activités du candidat ;
- Le nombre d'années d'expérience ;
- Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ;
- Les expériences similaires du candidat au cours des sept (07) dernières années (postérieur à 2015) en études APD d'aménagement de bas-fonds d'au moins 100 ha d'un seul tenant (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin d'exécution ou les rapports de validation). En cas d'égalité, ils seront départagés par le nombre d'année de création du bureau le plus ancien.

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **quinze (15) pages environ**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

7. **Une liste de six (06) candidats** au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « **de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût)** ».

8. **Informations supplémentaires.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence au **Secrétariat de la DMP/MARAH sis à Ouaga 2000**, 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 40 19 aux heures suivantes de **8h00 à 15h00**.

9. L'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à manifestation d'intérêt.

10. **Dépôt des dossiers.** Les manifestations d'intérêt doivent être rédigés en langue française et présentés sous forme d'un document relié et fournis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels et déposés sous plis fermés, avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement de bureau d'études pour les études d'avant-projet sommaire et détaillé (APS et APD) de 200 ha pour l'aménagement de bas-fonds dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Est au profit de la Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI)** » et déposées à l'adresse suivante : **Secrétariat DMP/MARAH sis à Ouaga 2000**, 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : 25-49-99-00 à 09, poste 4019 au plus tard avant le **13/02/2023 à 09h00**.

#### **N. B. :**

- Joindre au dossier physique la version électronique (PDF ouvert) des références similaires sur une clé USB
- Le montant prévisionnel est de soixante-dix millions (70 000 000) FCFA TTC

**Le Directeur des Marchés Publics**

**Souébou BARRY**  
Chevalier de l'ordre du mérite

# Marchés Publics

## *APPELS D'OFFRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

\* **Marchés de Fournitures et Services courants**

**P. 35**

### DG-C.M.E.F.

#### *Fournitures et Services courants*

#### REGION DU NORD

#### **Acquisition et la livraison sur sites de vivres (Riz, haricot et huile végétale) pour cantine scolaire au profit des écoles de la commune de Lèba.**

##### **Avis de demande de prix**

**N°2023-01/RNRD/PZDM/CLB/M/SG DU 16/01/2023**

**Financement : Ressources transférées (MENAPLN),  
gestion 2023**

**Enveloppes financières : Quinze millions trois cent soixante-dix mille cinq cent treize (15 370 513) francs CFA TTC**

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2023, de la commune de Lèba.

1. La commune de Lèba dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition et la livraison sur sites de vivres (Riz, haricot et huile végétale) pour cantine scolaire primaires au profit des écoles de la commune de Lèba tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en lot unique.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder soixante (60) jours.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de la demande de prix au secrétariat général de la Mairie de Lèba

et sise à la Mairie de Gourcy.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à de la demande de prix au secrétariat général de la Mairie de Lèba, tel : 70 06 56 83 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) FCFA auprès de la Trésorerie Principale de Gourcy.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix transmis par le Candidat.

6. Les offres présentées en un (01) original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quatre cent mille (400.000) francs CFA devront parvenir ou être remises au Secrétariat de la Mairie de Lèba sise à la Mairie de Gourcy, avant **le 08/02/2023, à 9 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

**La Personne Responsable des Marchés**

**Ali BAGAYA**

Secrétaire Administratif

## Communiqué

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE DES  
MARCHÉS PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS  
FINANCIERS.

000328

N°2023-\_\_\_\_\_/MEFP/SG/DG-CMEF

BURKINA FASO

\*\*\*\*\*

Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 24 JAN 2023

### COMMUNIQUE

En vue de permettre un meilleur accès à la revue des marchés publics dans le contexte difficile actuel, il est porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la commande publique que depuis le 09 janvier 2023, le quotidien des marchés publics est en accès libre sur les sites web du Ministère de l'Économie des Finances et de la Prospective et de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers aux adresses respectives suivantes : [www.finances.gov.bf/](http://www.finances.gov.bf/) / [www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf).

Le Directeur Général du Contrôle des  
Marchés Publics et des Engagements Financier/.

  
Alfred THIOMBIANO



# Quotidien

## Marchés Publics



- \* **Marchés de Fournitures et Services courants**
- \* **Marchés de Prestations Intellectuelles**
- \* **Marchés de Travaux**

